

Grand-Duché de Luxembourg



Ministère de l'Éducation nationale,  
de la Formation professionnelle et des Sports

Rentrée scolaire 2003-2004

Vertrauen an d'Schoul,  
Vertrauen an d'Zukunft

Luxembourg, le 12 septembre 2003

# Vertrauen an d'Schoul

# Vertrauen an d'Zukunft

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>3</b>
<b>LA RENTRÉE 2003-2004</b>	<b>7</b>
CONSTATS	7
LES DÉFIS POUR 2003-2004	8
LES PRINCIPALES ACTIONS PRÉVUES POUR 2003-2004	9
1. Promouvoir une culture du travail et de la qualité – Une école confiante dans ses forces	9
2. Multiplier les voies vers un succès scolaire - Une école équitable	10
3. Préparer à la société de la connaissance - Une école plus performante	13
4. Investir dans l'apprentissage tout au long de la vie	16
<b>LES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>	<b>19</b>
Les ressources humaines	19
Les nouvelles infrastructures scolaires	20
Le budget de l'Éducation nationale	21
<b>INFORMATIONS</b>	<b>23</b>
Calendrier	23
Offres et horaires scolaires	24
Les transports scolaires	28
La rentrée scolaire	29
Le calendrier pour l'année 2003 – 2004	29
Nouvelles éditions	30
Les sites internet de l'éducation nationale	30
Lois 2002/2003	31
Règlements 2002/2003	32
<b>LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE</b>	<b>35</b>
Le nombre d'élèves	35
La réussite dans l'apprentissage	43
Le taux de certification 2001-2002	43
Les ressources humaines	44
Life long learning	48
La formation professionnelle continue	49
La formation des adultes	50
La restauration scolaire et les internats	51



# RÉSUMÉ

Les efforts entrepris pour rallier tous les partenaires dans la lutte contre l'échec scolaire commencent à porter leurs fruits. On constate notamment que les élèves des lycées et lycées techniques ont réagi positivement à la décision de relever le seuil de compensation d'une note insuffisante de 25 à 27 points ; notamment à l'examen de fin d'études de l'enseignement secondaire technique les résultats se sont sensiblement améliorés. Les élèves de 7e qui étaient obligés de suivre un cours d'appui s'ils avaient des difficultés dans une branche ont obtenu des résultats nettement meilleurs au trimestre suivant. On constate aussi que le nombre d'enseignants engagés dans des projets d'innovation et dans des activités de formation continue a atteint des proportions considérables. L'école luxembourgeoise peut donc avoir confiance dans ses forces.

## **Priorité 1 : Continuer la lutte contre l'échec scolaire**

### **...en donnant à chacun la possibilité d'atteindre un succès scolaire**

Au vu des résultats, la priorité des priorités consiste à continuer dans la lutte contre l'échec scolaire avec comme ambition de créer pour chaque élève une possibilité, une voie dans laquelle il peut s'engager avec confiance parce qu'elle lui permet d'atteindre un succès scolaire correspondant à ses capacités réelles et qu'elle lui ouvre l'accès à la vie économique et sociale. D'autres actions sont donc prévues, voici les principales :

\* à l'enseignement secondaire technique les conditions pour accéder à une formation en classe de 10e seront changées afin d'éviter que des élèves ne s'engagent dans des voies où les exigences les dépassent. Par exemple un élève qui veut suivre une formation commerciale devra obtenir, en sus du bilan déjà prévu, une moyenne > 40 points en français ;

\* les voies créées à titre expérimental pour permettre à des élèves qui ont des faiblesses dans une langue de suivre une formation qui correspond à leurs capacités réelles seront étendues à plusieurs lycées afin de couvrir tout le territoire. Il s'agit

- des classes Allet à l'enseignement secondaire où des élèves forts en mathématiques et en français, mais faibles en allemand apprennent l'allemand de manière renforcée afin de rattraper le peloton

- des classes à régime linguistique spécifique à l'enseignement secondaire technique où les programmes sont identiques aux classes usuelles correspondantes sauf que les formations se font en français si dans les classes usuelles elles se font en allemand ; en sus, l'allemand est enseigné à un niveau allégé ;

\* la pédagogie de la 2e chance constitue désormais un réseau suffisamment dense pour permettre des repêchages d'élèves menacés d'exclusion à différents niveaux : classes fondamentales, classes relais, classes pour jeunes adultes, formations d'insertion pour jeunes au chômage. Il est aussi prévu de prolonger l'obligation scolaire d'une année et de prévoir une obligation supplémentaire, pour les jeunes qui ne sont pas inscrits ni à l'école, ni à un apprentissage et qui n'ont pas d'emploi, de s'inscrire à une formation d'insertion socio-professionnelle. Ces dispositions figurent dans le projet de loi de base sur l'école qui sera déposé prochainement ;

\* à partir de la rentrée toutes les classes de 1ere année d'études travailleront avec le nouvel abécédaire Mila qui constitue en soi une petite révolution parce que c'est la 1re fois que nous disposons d'une méthode qui tient compte des besoins de tous les enfants, des

luxembourgeois comme des étrangers. Cette année, c'est dans 88 classes que les enfants pourront faire les 2 premières années, les plus importantes puisqu'on y apprend les fondements, en 1, 2 ou 3 années. Chacun aura ainsi le temps pour apprendre à lire, écrire et calculer selon son rythme.

#### **..... en préparant aux défis de demain**

La lutte contre l'échec inclut également des réformes et des actions pour adapter les formations et préparer nos élèves aux défis de demain :

\* à partir de la rentrée les nouvelles classes de IIIe de la division supérieure de l'enseignement secondaire débuteront. Les élèves auront désormais le temps d'étudier les nouvelles matières qui font partie de leur spécialisation pendant 3 années au lieu de 2 et seront ainsi mieux préparés à l'université ;

\* à l'enseignement secondaire technique les élèves qui suivent une formation de technicien devront obligatoirement apprendre l'anglais dont la connaissance est devenue indispensable à ce niveau de qualification ; ils choisiront comme 2e langue soit l'allemand, soit le français;

\* le taux d'équipement des écoles en ordinateurs a fortement progressé : en 2000, il était de 1 ordinateur pour 11 élèves dans l'enseignement postprimaire, aujourd'hui il est de 1 ordinateur pour 6 élèves. Tous nos élèves apprennent à utiliser l'ordinateur. En novembre chaque élève recevra un accès personnalisé au portail mySchool. Il s'agit d'une plate-forme d'une grande envergure sur laquelle les élèves pourront travailler ensemble et s'échanger, p.ex. pour résoudre des problèmes, pour créer des forums de discussion, pour fournir de l'aide aux devoirs. mySchool leur donnera aussi accès à des ressources d'information, de documentation et de formation e-learning qui ont été sélectionnées par des pédagogues.

#### **Priorité 2 : Promouvoir la lecture**

La promotion de la lecture constitue la 2e priorité pour l'année à venir. À l'école primaire, la majorité des enfants apprennent à lire correctement et à lire avec plaisir. On constate cependant que pour certains enfants ces bonnes habitudes se perdent et que d'autres n'accèdent que difficilement à la lecture. Ce constat est préoccupant. C'est la raison pour laquelle l'accent sera mis à la fois sur l'apprentissage de la lecture et le plaisir de la lecture.

De nombreuses actions de promotion de la lecture avec les associations de lecture, les écrivains luxembourgeois, les libraires, les parents d'élèves et les enseignants sont préparées et la campagne de promotion débutera le 26 septembre, Journée européenne des langues.

#### **Priorité 3 : ...et le respect des règles de civilité**

Le renforcement des attitudes positives à l'égard de la vie et du travail scolaire, la culture de l'effort, le respect des règles de civilité constituent la 3e priorité. À l'école, l'enfant apprend que l'effort et l'assiduité au travail donnent des résultats ; c'est la raison pour laquelle cette année aussi, il sera insisté sur l'importance des devoirs à domicile par lesquels l'enfant doit apprendre à travailler de manière autonome. Un appel est également adressé à tous les partenaires scolaires de veiller systématiquement à ce que les règles de la civilité soient respectées. C'est à l'école que l'élève peut voir de quelle manière la tolérance et le respect dont chaque partenaire fait preuve vis-à-vis de l'autre rendent possible la vie et le travail en commun.

## **Les infrastructures**

Concernant les infrastructures, il faut constater que les programmes de construction, c'est-à-dire la tâche pour laquelle l'éducation nationale intervient dans la construction d'un établissement, sont terminés. Grâce au développement d'une standardisation des espaces scolaires les travaux de planification pourront avancer plus rapidement. Le projet de loi créant le lycée de Redange a été déposé ; le programme de construction du nouveau lycée technique à Junglinster a été finalisé et celui du nouveau lycée technique à Belval-Ouest le sera dans les prochaines semaines.

## **Les ressources humaines**

Concernant les ressources humaines, il faut relever que la pénurie d'enseignants dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire se résorbe lentement mais sûrement. Pour l'enseignement postprimaire les besoins restent toujours élevés en mathématiques, informatique et français alors qu'ils sont nettement couverts dans d'autres branches comme la biologie, la chimie et la physique. Toujours est-il que malgré la conjoncture défavorable, le Gouvernement maintient ses priorités pour renforcer le personnel enseignant et que le niveau de recrutement autorisé reste dans la lignée des années précédentes.



# LA RENTRÉE 2003-2004

Les actions annoncées pour l'année scolaire écoulée avaient été placées sous le signe de la lutte résolue contre l'échec scolaire. Le défi consistait à redresser des faiblesses de l'école luxembourgeoise sans compromettre ses forces et sans s'engager dans une spirale de réduction des exigences aboutissant à un nivellement vers le bas. Les actions s'alignaient sur trois lignes-force :

- \* engager la responsabilité de chaque partenaire
- \* améliorer l'appui et augmenter l'accessibilité aux formations, pour répondre à la grande hétérogénéité des élèves,
- \* renforcer les apprentissages fondamentaux et veiller à leur application.

Les différentes actions sont reprises en annexe ainsi que les lois et règlements qui les ont accompagnées.

## CONSTATS

A ce stade, il est possible de faire 2 constats :

### 1. les résultats scolaires s'améliorent:

\* on constate qu'à la suite du passage de l'enseignement primaire à l'enseignement postprimaire plus d'élèves sont orientés vers l'enseignement secondaire (+0,6%) et moins d'élèves sont orientés vers le régime préparatoire (-0,9%) ;

\* on constate aussi que le relèvement du seuil de compensation d'une note insuffisante de 25 à 27 points dans l'enseignement secondaire et secondaire technique a été accueilli par les élèves comme une mesure juste et que des effets négatifs ne se sont pas manifestés, comme en témoignent les résultats obtenus aux examens de fin d'études. Le taux de refusés directs a sensiblement diminué et si le taux d'admis directs a très légèrement fléchi dans l'enseignement secondaire, il a augmenté nettement dans l'enseignement secondaire technique ;

\* on constate aussi qu'au cycle inférieur de l'enseignement secondaire technique où les échecs étaient particulièrement élevés, le cumul des années de retard des élèves par rapport à leur âge scolaire normal a diminué régulièrement au cours des 4 dernières années de 0,67 à 0,59 années de retard par élève. Ceci constitue sur les 10.300 élèves de ce cycle une économie de 823 années. Aux cycles moyen et supérieur ces taux n'ont pas encore diminué ; une réforme des critères de promotion a été préparée pour cette année ;

\* l'obligation pour les élèves de 7e de suivre des cours d'appui en français, allemand ou mathématiques s'ils ont une note insuffisante au 1er trimestre a porté ses fruits. Une évaluation réalisée en juillet et août a permis de conclure que ces élèves obtiennent des résultats nettement meilleurs au trimestre suivant ;

\* le taux de certification s'élève à 79,8% c'est-à-dire que presque 80% des jeunes d'une tranche d'âge quittent l'école avec un diplôme ou un certificat. (voir tableau p. 43)



## **2. les initiatives prises par les écoles et les enseignants se multiplient**

Le nombre d'écoles et de lycées qui ont élaboré des projets leur permettant d'améliorer leur enseignement ou de mieux prendre en charge les élèves qui leur sont confiés a fortement augmenté et l'engagement des enseignants dans les projets d'innovation et de réforme tout autant que dans la formation professionnelle continue est devenu considérable.

Le projet de loi portant organisation des lycées et lycées techniques qui a été déposé à la Chambre le 29 janvier 2003 accentuera encore cette dynamique des écoles.

Le nombre d'enseignants qui ont participé à des projets de réforme ou d'innovation mérite d'être relevé. En additionnant le nombre d'enseignants engagés dans des projets d'innovation du SCRIPT, engagés à l'enseignement primaire dans la réforme de la méthode d'alphabétisation, dans les projets d'école et ceux qui sont engagés à l'enseignement postprimaire dans le projet pilote « cycle inférieur », dans la réforme de la division supérieure et dans les projets d'établissement on atteint un total de 950 enseignants.

Il en est de même pour la participation des enseignants à la formation continue. Pour ce qui est de l'enseignement postprimaire le nombre des inscriptions à une activité de formation continue a augmenté régulièrement au cours des 4 dernières années de 2155 en 99/00 à 3841 en 02/03. A une semaine de la rentrée scolaire 267 enseignants de l'enseignement primaire participent à une formation les préparant à travailler avec le nouvel abécédaire Mila ; 235 enseignants de l'enseignement postprimaire se sont inscrits à diverses formations continues ayant lieu dans la période du 2 au 13 septembre, notamment pour assurer un bon accueil aux élèves qui arrivent pour la première fois dans un lycée.

On constate que l'échec scolaire n'est plus accepté comme une fatalité et que tous les concernés réagissent. Les élèves d'abord, qui ont certes reçu des appuis plus conséquents, notamment l'appui obligatoire en 7e, mais qui acceptent aussi qu'on leur fixe des exigences. Les enseignants qui constatent que l'autonomie leur donne des moyens pour résoudre de manière flexible et directe les problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain. Les parents qui se sentent écoutés et entendus et qui voient que l'école et l'administration s'efforcent d'apporter des aides et des solutions.

## **LES DÉFIS POUR 2003-2004**

La conviction qu'on peut faire bouger les choses, qu'on peut agir au lieu de subir gagne du terrain et c'est sur cette lancée que s'alignent les actions prévues pour 2003-2004.

Il s'agira notamment de :

\* renforcer les attitudes positives à l'égard de la vie et du travail scolaire ; elles sont le fondement d'une école responsable ;

\* offrir aux élèves des parcours variés vers un succès scolaire en tenant compte de leur hétérogénéité; ils constituent l'armature d'une école équitable ;

\* garantir l'acquisition d'un bagage de connaissances fondamentales par tous et moderniser les formations, garantes d'une école performante.

# **LES PRINCIPALES ACTIONS PRÉVUES POUR 2003-2004**

## **1. Promouvoir une culture du travail et de la qualité – Une école confiante dans ses forces**

### **Des règles de civilité pour vivre et travailler dans un climat serein**

C'est à l'école que l'élève peut voir de quelle manière la tolérance et le respect dont chaque partenaire fait preuve vis-à-vis de l'autre rendent possible la vie et le travail en commun. C'est là aussi qu'il apprend que l'effort et l'assiduité au travail donnent des résultats et qu'il peut prendre goût à faire un effort pour augmenter la somme de ses connaissances.

L'année passée une lettre a été adressée aux parents des élèves de 1<sup>re</sup> année d'études et aux enseignants de toutes les écoles pour souligner à quel degré il est important que les enfants acquièrent des attitudes positives à l'égard de la vie en classe et du travail scolaire.

Cette année, l'action sera répétée. Les parents des nouveaux élèves seront contactés et les enseignants seront invités à insister systématiquement sur le respect des règles de civilité.

D'autres nouveautés viendront renforcer cette action :

- \* les nouveaux bulletins à l'enseignement primaire qui informent les parents également sur l'attitude au travail de leur enfant
- \* les chartes scolaires que les enseignants, les parents et les élèves réunis dans les Conseils d'éducation des lycées et lycées techniques, peuvent élaborer.

### **Donner et exiger**

L'autorité de l'école est également liée aux exigences qu'elle définit clairement et qui doivent être assumées. Si l'école offre des appuis de toutes sortes, si elle crée des possibilités de parcours variées vers un succès scolaire, ces actions présupposent également des efforts responsables de la part des bénéficiaires. On l'a vu, le relèvement du seuil de compensation a été accepté comme une mesure appropriée et a donné des résultats positifs.

Pour l'année 03/04 une mesure supplémentaire entrera en vigueur à l'enseignement secondaire technique ; elle est valable dès la rentrée. Les échecs sont demeurés très élevés en classe de 10<sup>e</sup> parce que beaucoup d'élèves s'engagent dans des formations dont les exigences les dépassent. Par exemple, des élèves faibles en français, mais ayant obtenu une moyenne générale suffisamment élevée s'inscrivent à des formations commerciales. Il faudra désormais obtenir aussi des moyennes supérieures ou égales à 40 points dans les branches qui sont spécifiques pour la formation choisie.

## Évaluer la qualité de l'enseignement dans les écoles

L'autonomie donne davantage de liberté de manœuvre aux écoles pour mieux répondre aux besoins des élèves spécifiques à chaque établissement. Comme la diversité des élèves et la diversité des situations augmentent, et que chaque problème spécifique ne saurait être résolu par décret, les initiatives prises par les établissements se multiplient. Elles sont la contrepartie de la confiance que le ministère place dans les équipes locales pour atteindre les objectifs de formation qui ont été fixés pour tous et qui sont vérifiés régulièrement lors des examens de fin d'études, lors des épreuves communes en classe de 9e/Ve et dans les épreuves standardisées en 6e année de l'enseignement primaire.

Pour donner aux lycées et lycées techniques la possibilité de garder le cap, ils recevront dans le courant de l'année des instruments qui leur permettront d'évaluer eux-mêmes la qualité de leur enseignement. Cette action sera accompagnée par l'Observatoire de la qualité scolaire qui a été mis en place au ministère l'année passée.

## 2. Multiplier les voies vers un succès scolaire - Une école équitable

### Créer des parcours diversifiés

Les activités d'encadrement, l'aide aux devoirs, l'appui scolaire, les activités périscolaires sont autant de prestations qui sont offertes à tous les élèves et accessibles à tous. Elles constituent des acquis précieux contribuant à la démocratisation des études.

Toutefois, on constate que l'École, en traitant chacun de la même manière ne tient pas suffisamment compte des différences. Une école équitable crée pour chaque élève une diversité de choix, d'offres et de cheminements qui le mènent à un succès scolaire correspondant à ses capacités.

Aujourd'hui plusieurs dispositifs permettant un parcours adapté sont en place :

1. **le cycle d'apprentissage** des deux premières années à l'enseignement primaire permettant de faire ces années d'études où se font les apprentissages fondamentaux, en 1, 2 ou 3 années . Pour l'année 03/04 le cycle fonctionnera dans 88 classes;

2. **les classes fondamentales** s'adressent à des élèves de l'enseignement préparatoire qui sont trop faibles pour suivre dans le système modulaire. Ils y apprennent des notions élémentaires et sont stabilisés avant leur arrivée sur le marché de l'emploi. Dix-sept classes sont prévues pour la rentrée scolaire 2003 dans 6 lycées différents (voir tableau p. 23).

3. **le système modulaire du régime préparatoire** sera également adapté dans le courant de cette année :

- les modules seront réorganisés de manière que les élèves ne sont pas obligés de changer continuellement de groupe et peuvent étudier plus longtemps au sein d'une même classe avec un nombre restreint d'enseignants de référence ;
- les bulletins détaillés analogues à ceux en vigueur au primaire seront préparés ;
- l'évaluation sera revue pour éviter que des élèves qui ne réussissent pas un module ne soient définitivement bloqués. Ils pourront progresser sous certaines conditions et reprendre le module non réussi après un certain temps :

4. **les classes d'accueil** où les nombreux élèves de l'enseignement postprimaire arrivés récemment au pays suivent un enseignement intensif en langues qui leur permet de suivre une formation ;

5. **les classes à régime linguistique spécifique** dans l'enseignement secondaire technique permettant d'accéder et de réussir une formation technique et professionnelle sans que des déficiences en allemand ou en français ne constituent un obstacle insurmontable.

Jusqu'à ce jour ces classes ont fonctionné à titre de projet pilote et les premiers élèves ont obtenu leur diplôme de technicien ou leur bac technique en juillet. Cette année, les classes seront étendues à plusieurs lycées techniques permettant ainsi d'étendre cette offre à chaque région. À cet effet, un règlement grand-ducal a été pris le 10 juillet 2003;

6. **les classes Allet** (allemand pour élèves étrangers) dans l'enseignement secondaire sont également offertes dans toutes les régions, dans 4 lycées à partir de la rentrée (voir tableau p.25). Les élèves ayant un très bon niveau en français et en calcul, mais certaines lacunes en allemand y reçoivent un cours d'allemand renforcé.

## **Créer des possibilités de repêchage**

### **1. La pédagogie de la 2e chance**

Pour repêcher des jeunes sans qualification et menacés d'exclusion sociale, le ministère a développé un concept de pédagogie de la 2e chance qui lui permet de soutenir pédagogiquement des initiatives publiques ou privées. Par exemple aux centres de formation professionnelle continue (CNFPC) d'Esch-sur-Azette et d'Ettelbruck 195 jeunes entre 15 et 18 ans en rupture scolaire et ne possédant pas les conditions minimales pour accéder à un apprentissage suivent des cours de remotivation et de revalorisation avant d'intégrer une formation d'initiation socio-professionnelle dans une famille de métiers. Ils acquièrent alors des compétences pratiques et sociales minimales pour exercer une activité professionnelle. Cette formation est complétée par des stages en entreprises encadrés et évalués. (<http://www.deuxiemechance.lu>)

### **2. Les classes relais**

A partir de la rentrée, le Lycée technique de Bonnevoie offrira des classes relais pour des élèves menacés d'exclusion scolaire et de marginalisation sociale. Les élèves sont accueillis temporairement (2-4 semaines) dans un groupe réduit, fortement encadré. L'objectif consiste à stabiliser ces jeunes afin de leur permettre la reprise de la scolarité dans une classe normale.

### **3. La prolongation de l'obligation scolaire**

Il est prévu de prolonger l'obligation scolaire d'une année et de prévoir une obligation supplémentaire, pour les jeunes qui ne sont pas inscrits ni à l'école, ni à un apprentissage et qui n'ont pas d'emploi, de s'inscrire à une formation d'insertion socio-professionnelle. Ces dispositions figurent dans le projet de loi de base sur l'école qui sera déposé prochainement.

## **Donner des perspectives aux enfants handicapés**

Jusqu'à il y a une dizaine d'années, la prise en charge pédagogique adaptée aux besoins spécifiques d'enfants souffrant d'un handicap relevait de la compétence exclusive d'établissements scolaires spécialisés. Depuis lors, dans le souci de promouvoir l'intégration sociale des personnes à handicap, on a revendiqué de scolariser, dans la mesure du possible, les enfants à handicap ensemble avec les élèves des écoles primaires, voire des écoles postprimaires. Aujourd'hui, le Luxembourg se retrouve parmi les pays européens qui

ont adopté une approche multiple de l'intégration en proposant un éventail de services entre l'éducation différenciée et l'éducation ordinaire. Actuellement, avec seulement 1% d'élèves éduqués exclusivement dans un dispositif différencié, le Luxembourg présente un des taux les plus élevés d'intégration parmi les États européens. Environ 1.000 élèves scolarisés au sein de l'enseignement ordinaire bénéficient d'une assistance en classe, offerte par les services de l'Education différenciée.

En vue de répartir de manière plus équitable l'aide apportée aux élèves à besoins spécifiques, le Service Rééducatif Ambulatoire de l'Education différenciée a été réorganisé et les moyens mis à disposition sont répartis sur une base régionale. Cette mesure a suscité des inquiétudes auprès de parents concernés. Le fait est que la prise en charge des enfants à besoins spécifiques ne sera aucunement diminuée mais que les moyens mis à disposition sont redéployés afin qu'ils bénéficient à ceux pour lesquels ils ont été créés, c'est à dire aux enfants à besoins spécifiques.

A partir de la rentrée 2003/04 les partenaires scolaires d'une région se concerteront sur le projet pédagogique individuel à élaborer au sujet des enfants intégrés et les parents y seront impliqués directement.

La nouvelle loi sur l'Education différenciée qui est en préparation se démarquera de la vision déficitaire des enfants handicapés qui seront dès lors considérés comme élèves. Ce changement d'optique se retrouvera également dans l'organisation des centres régionaux et des instituts spécialisés actuels qui recevront le statut d'écoles.

## **Offrir un encadrement à tous les élèves – les structures d'accueil**

### **À l'enseignement primaire**

Alors que plusieurs pays s'efforcent de réintroduire une prise en charge des enfants pendant certaines après-midis à l'école primaire, il faut rappeler quelques évidences. Dans nos écoles primaires les élèves vont à l'école pendant 3 après-midis par semaine, les lundi, mercredi et vendredi après-midi.

Par ailleurs de nombreuses initiatives ont été prises par les communes avec la collaboration de l'éducation nationale et du ministère de la famille pour prendre en charge dans leurs structures d'accueil les élèves en dehors des heures de classe.

60 communes disposent actuellement de structures d'accueil pour enfants scolarisés au préscolaire et au primaire. Le service d'accueil temporaire s'adressant aux enfants dont les parents travaillent tôt le matin est organisé directement par les communes et fonctionne sur 67 sites. Les services de restauration scolaire sont organisés dans 37 communes, essentiellement par les communes elles-mêmes.

Dans 31 communes des services d'aide aux devoirs organisés en dehors de l'organisation scolaire fonctionnent, dont 5/6ièmes sont directement organisés par les communes.

Dans 33 communes une prise en charge complète des élèves, vacances scolaires incluses, est offerte. Cette offre, qui existe sur 73 sites est souvent sous-traitée à des organismes sans but lucratif (dans 24 communes contre 9 communes qui organisent ces services elles-mêmes).

### **À l'enseignement postprimaire**

Cette année, deux lycées techniques offrent un encadrement particulier à leurs élèves qui s'étend au-delà des horaires normaux. Le lycée technique Joseph Bech à Grevenmacher assure l'encadrement jusqu'à 16 :20 heures du lundi au vendredi. Et le lycée technique Josy Barthel à Mamer organise un accueil avant le début des cours à partir de 7 :30 heures.

L'après-midi, des activités libres et des études surveillées sont encadrées jusqu'à 16:15 heures.

La question du libre choix des parents a été posée dans un autre contexte, celui du lycée de proximité ; le libre choix des parents reste intact aussi longtemps qu'un élève habitant à proximité du lycée n'est pas obligé d'aller s'inscrire en dehors de sa zone de proximité, (par exemple un élève de Dudelange peut s'inscrire dans un lycée eschois aussi longtemps qu'un élève d'Esch n'est pas obligé d'aller s'inscrire ailleurs). Pour donner ces garanties, il a été retenu que chaque élève a droit à une inscription prioritaire au lycée de proximité et qu'il peut également demander une admission à un autre lycée si les capacités d'accueil de ce lycée le permettent.

### **3. Préparer à la société de la connaissance - Une école plus performante**

#### **Apprendre à apprendre**

Au cours des années écoulées, l'importance des devoirs à domicile a été soulignée à maintes reprises. Ce message est réitéré cette année : les devoirs à domicile sont importants pour le développement de l'apprentissage autonome des enfants et pour la consolidation des matières expliquées en classe. Les devoirs à domicile doivent donc consister en des répétitions que l'élève doit pouvoir réaliser sans l'aide d'un adulte et dans un délai raisonnable.

#### **Apprendre à s'exprimer**

L'emploi de la langue véhiculaire qui est prescrite pour chaque branche contribue sensiblement au développement des connaissances en langues des enfants. Comme par le passé, tous les titulaires sont appelés à respecter l'emploi des langues véhiculaires prescrites dans les programmes et à amener les élèves à écouter et à s'exprimer de manière soutenue en français et en allemand.

#### **Apprendre à lire....avec plaisir**

Celui qui ne sait pas lire, ne peut pas apprendre et voit ses possibilités de participer à la vie professionnelle et sociale restreintes. Une des tâches les plus importantes de l'école consiste donc à apprendre à lire aux enfants.

À l'école primaire, la majorité des enfants apprennent à lire correctement et à lire avec plaisir. Avec le nouvel abécédaire MILA, l'intérêt et le plaisir de la lecture seront encore davantage stimulés. On constate cependant que pour certains enfants ces bonnes habitudes se perdent et que d'autres n'accèdent que difficilement à la lecture. Ce constat est préoccupant pour tous les partenaires de l'école.

C'est la raison pour laquelle l'accent sera mis sur l'apprentissage de la lecture et le plaisir de la lecture.

De nombreuses actions de promotion de la lecture sont préparées qui démarreront à la rentrée dans une étroite collaboration avec tous les concernés : enseignants, associations de promotion de la lecture, auteurs, libraires, bibliothécaires et associations de parents

d'élèves. Le lancement de la campagne pour la promotion de la lecture aura lieu le 26 septembre, Journée européenne des langues.

## **Apprendre à calculer**

Au cours de l'année scolaire à venir, le plan d'études pour les mathématiques de l'enseignement primaire sera révisé de manière à mettre en évidence les connaissances fondamentales que chaque enfant doit acquérir. Le programme offrira dès lors suffisamment de latitude pour la répétition en classe et l'application des connaissances.

Cette année, les classes de 7e secondaire technique débutent avec un nouveau programme de mathématiques. La commission nationale a fondé ce programme sur des connaissances fondamentales que tout élève doit acquérir : le calcul numérique, la résolution de problèmes simples et des notions de géométrie. L'algèbre ne sera abordée qu'en 8e. Le programme indique pour chaque unité l'utilité et le sens de ce qui est enseigné à l'élève, une partie « plus difficile » destinée aux élèves forts et aussi une liste d'exercices et de problèmes à éviter parce qu'ils comprennent des notions qui dépassent les capacités de l'élève.

## **Apprendre pour demain**

Pour préparer nos élèves aux défis de demain, il faut à la fois adapter les formations et s'assurer que tous acquièrent un bagage de connaissances fondamentales.

1. La réforme des programmes de la division supérieure de l'enseignement secondaire est en cours. La rénovation de la plupart des formations de l'enseignement secondaire technique est achevée ; des formations nouvelles ont été créées, notamment celle de la section informatique menant au bac technique général et celle du mécatronicien menant au CATP pour laquelle cette année 36 élèves se sont inscrits dans les deux classes créées au Lycée technique des Arts et Métiers et au Lycée technique d'Esch. Dans ce contexte il faut aussi relever que contrairement à ce qui est affirmé le nombre d'élèves qui obtiennent un CATP ne diminue pas (voir tableau p. 43).

2. Concernant le recentrage des programmes sur l'essentiel, les travaux avancent plus difficilement. Toujours est-il que pour cette année l'alphabétisation en 1re année d'études commence sur des bases nouvelles, de même que l'apprentissage de l'allemand. Pour l'apprentissage du français de base à l'enseignement primaire un recueil de vocables a été préparé.

3. Des progrès substantiels ont également été faits à l'enseignement secondaire technique grâce au projet pilote « cycle inférieur » mis en œuvre dans quatre lycées (Lycée technique Josy Barthel Mamer, lycée technique agricole, Lycée technique de Bonnevoie, Lycée Aline Mayrisch), pour préparer une réforme de ce cycle. Les nouveaux programmes en français, allemand et mathématiques se fondent sur les mêmes objectifs que les programmes usuels, mais ils distinguent trois parties :

- les compétences de base que chaque élève doit atteindre au cours d'une année. L'élève qui maîtrise les compétences de base obtient une note suffisante, son effort est valorisé. Ce système permet d'introduire une évaluation plus positive ;
- les connaissances usuelles ; si l'élève les maîtrise, il peut être orienté vers une formation où une connaissance approfondie dans cette branche est exigée ; il est donc encouragé à ne pas se contenter de l'effort minimum ;
- les applications qui servent au transfert du savoir, à la mise en pratique, à la répétition et à l'approfondissement.

## **Apprendre à travailler avec les technologies de la communication**

Aujourd'hui tous nos élèves sont préparés, parfois dès l'éducation préscolaire, à l'utilisation de l'ordinateur. Toutefois, pour aller plus loin, il faut s'assurer que les technologies de la communication apportent une plus-value pédagogique réelle. C'est ce qui est à l'étude dans le projet « cartable électronique » au Lycée Aline Mayrisch, où les élèves apprennent à se servir du potentiel de l'ordinateur dans leur travail en classe et à domicile. Les conclusions seront tirées cette année. En novembre, tous les élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique recevront un accès au portail de l'éducation nationale « mySchool ». Il s'agit d'une plate-forme gigantesque sur laquelle ils pourront travailler ensemble et échanger p.ex. pour résoudre des problèmes, pour créer des forums de discussion, pour fournir de l'aide aux devoirs. mySchool leur donnera aussi accès à des ressources d'information, de documentation et de formation e-learning qui ont été sélectionnées par des pédagogues.

Relevons finalement que tous les établissements d'enseignement postprimaire sont raccordés par un accès haut débit à l'Internet. En 2000, le rapport ordinateur/élève était de 1/11 dans l'enseignement postprimaire, fin 2002 il était de 1/5,98. A l'enseignement primaire les équipements des écoles sont de la compétence des communes ; on constate que des solutions variées ont été retenues. Toutefois, dans le courant de l'année à venir, un projet visant à coordonner l'action pédagogique des communes sera réalisé à titre expérimental avec 14 communes du Nord du pays.

Pour assurer les infrastructures pour les technologies de la communication dans les écoles, le programme d'action pour l'année scolaire 2003/2004 prévoit notamment les initiatives suivantes à l'échelle nationale:

- \* renouvellement du parc informatique vieux de 4-5 ans des salles de bureautique des formations commerciales.
  - \* mise à disposition de chariots informatiques pour les établissements. Chaque chariot comprend 16 ordinateurs portables, une imprimante et un projecteur multimédia. Les ordinateurs portables étant dotés de composants réseaux sans fil, les élèves peuvent travailler sur le réseau local (Wireless LAN).
- (Adresses internet voir p. 30)



## **4. Investir dans l'apprentissage tout au long de la vie**

### **1. La formation professionnelle continue**

#### **La mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999**

Au 1er septembre 2003, 240 demandes d'approbation ont été introduites par des entreprises qui souhaitent obtenir une participation financière de l'Etat en vue d'organiser une formation professionnelle continue pour leur personnel. Le volume de demandes en 2003 est comparable à celui de 2002. La demande se stabilisa et l'on constate aussi que plus de 50% des demandes sur les quatre derniers exercices proviennent des mêmes entreprises d'une certaine taille.

#### **L'information sur l'offre**

Au début de l'année 2003, l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC) a lancé une campagne d'envergure en matière d'apprentissage tout au long de la vie. A côté d'une campagne publicitaire multimédia un site internet [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu) a été mis en place. L'utilisateur, soit privé, soit institutionnel peut y trouver toutes sortes d'informations sur le sujet sous rubrique.

En vue de rendre la multitude de l'offre en matière de formation professionnelle continue facilement accessible, un moteur de recherche électronique fonctionne désormais sur Internet sous cette même adresse. L'utilisateur y trouve toutes les formations offertes par le Ministère de l'Éducation nationale, les chambres professionnelles et par certains offreurs privés qui répondent à des critères qualité définis.

#### **L'initiation et le recyclage professionnel des demandeurs d'emploi**

Ces formations offertes au Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC) fonctionnent désormais sous forme de modules.

Ces modules permettent au CNFPC de réagir à court terme à une demande de formation individuelle ou collective et d'offrir ainsi un plan de formation sur mesure.

Ce système permet également de mieux sélectionner les participants à une formation et d'évaluer par la suite les compétences qu'ils ont acquises.

### **2. La formation des adultes**

Pendant l'année scolaire 2002-2003, 11.946 apprenants adultes se sont inscrits dans un cours en éducation des adultes, l'apprentissage des langues (et notamment de la langue luxembourgeoise) étant, avec 8389 inscriptions, le secteur le plus important. En forte progression ont également été les cours d'initiation aux technologies de l'information et de la communication (1292 inscriptions), notamment les cours donnés dans les « Internetstuff » créées par les administrations communales dans le cadre du programme gouvernemental « eLuxembourg ».

Pour faire face à une demande toujours croissante, le SFA a encore agrandi et diversifié l'offre de ses cours, surtout dans les secteurs apprentissage des langues, initiation à l'informatique et à l'Internet, cours pour déficients visuels,...

Les nouveautés pour la rentrée scolaire sont les suivantes :

1. apprentissage des langues française, anglaise, allemande et italienne en autoformation. Il s'agit d'une formule d'apprentissage qui permet à l'étudiant de gérer

activement sa formation à son rythme, de façon autonome, accompagné d'un conseiller pédagogique.

2. cours d'approfondissement en technologies de l'information et de la communication (logiciel de bureautique « Office ») en formation on-line sur Internet. Ce premier cours « e-learning » offert par le SFA-CLL permet aux apprenants de suivre les leçons via Internet, l'encadrement pédagogique par l'enseignant se faisant via messagerie électronique.

Pendant l'année scolaire 2002-2003, 837 personnes se sont inscrites aux examens de langues organisés par le Centre de Langues Luxembourg, dont 202 pour les épreuves en langue luxembourgeoise. Dès la rentrée scolaire 2003-2004, l'offre de certifications sera étendue par l'inclusion des examens suivants : TCF (« Test de connaissance du français »), IELTS (« International English Language Testing System ») et TESTDAF (« Test Deutsch als Fremdsprache »).

Une brochure contenant tous les cours et examens offerts aux adultes par le SFA-CLL est disponible (tél. : 478-5153) ou peut être téléchargée à l'adresse [www.men.lu](http://www.men.lu). Toute l'offre des cours pour adultes aux niveaux national et régional peut être consultée de façon interactive sur le site [www.lifelong-learning.lu](http://www.lifelong-learning.lu).



# LES RESSOURCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Les ressources humaines

Les ressources humaines de l'Education nationale consistent dans le personnel enseignant, d'une part, et le personnel socio-éducatif, administratif et technique, d'autre part.

Si le volume de recrutement du personnel socio-éducatif, administratif et technique est principalement conditionné par les dispositions des lois budgétaires successives, celui du personnel enseignant est également soumis, dans une plus grande mesure, aux fluctuations des promotions universitaires ainsi qu'au taux de réussite aux examens-concours de recrutement.

En 2002/03, les épreuves de recrutement ont donné les résultats suivants :

Ordre d'enseignement	Candidats	Admissions
Education préscolaire	60	56
Enseignement primaire	156	144
Enseignement secondaire	244	100
Enseignement secondaire technique	83	29
Régime préparatoire	25	22
TOTAL	568	351

En ce qui concerne plus spécialement le recrutement dans les lycées et lycées techniques, on peut constater que les besoins en personnel enseignant ne sont pas les mêmes pour toutes les branches : ils demeurent élevés pour les mathématiques, l'informatique, le français et l'allemand ainsi que pour les instituteurs du régime préparatoire. Dans d'autres branches, comme la biologie, la chimie et la physique, les besoins sont nettement couverts.

Au courant de l'année scolaire 2002/03, une formation a été offerte aux chargés de cours de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire des communes afin de permettre l'admission de ces enseignants dans la réserve de suppléants de l'Etat, créée par la loi modifiée du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

Sur les 100 postes d'employé de l'Etat à durée indéterminée, prévus par la loi budgétaire pour l'exercice 2003, plus de 70 postes pourront ainsi être occupés à partir de la rentrée 2003/04.

Finalement, il faut constater que le Gouvernement maintient ses priorités pour garantir le développement du corps enseignant.

En effet, le programme de recrutement quinquennal pour l'enseignement postprimaire, approuvé le 5 septembre 2003 par le Gouvernement, se présente comme suit:

Année scolaire 2003/2004	175 postes
Année scolaire 2004/2005	180 postes
Année scolaire 2005/2006	185 postes
Année scolaire 2006/2007	190 postes
Année scolaire 2007/2008	195 postes

Ainsi, il faut souligner que malgré une politique budgétaire prévoyant une stricte maîtrise des dépenses et notamment une réduction drastique du nombre de nouveaux emplois dans le secteur public, le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2004 maintient, au bénéfice de l'enseignement public, un niveau de recrutement dans la lignée des années précédentes, comme prévu par le programme gouvernemental.

Le projet de loi budgétaire prévoit donc les deux mesures suivantes, à savoir :

1. la création de 50 nouveaux postes pour le recrutement de personnel enseignant dans les différents ordres d'enseignement postprimaire,
2. la création de 100 nouveaux postes de personnel enseignant pour les besoins de la réserve nationale de suppléants dans l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire.

## Les nouvelles infrastructures scolaires

### Projets de construction pour lesquels le programme de construction a été finalisé par le ministère de l'Éducation nationale

nouveau Lycée technique Mathias Adam à Pétange
nouveau Lycée technique à Redange/Attert
annexe pour le Lycée technique du Centre à Dommeldange
nouveau Lycée technique des professions de santé à Luxembourg
nouveau lycée technique à Junglinster
2 <sup>e</sup> Ecole Européenne à Mamer et infrastructures provisoires pour la 2 <sup>e</sup> Ecole Européenne.
construction et agrandissement du Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette
nouveau centre d'Education différenciée à Roodt-Syre
internat pour le Lycée technique hôtelier Alexis Heck à Diekirch
agrandissement du lycée technique de Lallange
agrandissement et réhabilitation de l'annexe « Jenker » du LTMA à Differdange
nouvelles infrastructures pour le Lycée Vauban
agrandissement et sécurisation des ateliers du Lycée technique hôtelier Alexis Heck
structure régionale des inspecteurs à Differdange, Bertrange, Mersch, Dudelange et Wiltz

## **Projets de construction pour lesquels le programme de construction est en préparation**

nouveau lycée technique sur les friches de Belval-Ouest
nouveau lycée pour Professions de Santé à Ettelbruck
annexe pour le Lycée technique d'Ettelbruck
réhabilitation du Lycée technique Agricole et construction d'une annexe
nouveau centre d'Education différenciée à Differdange

## **Le budget de l'Éducation nationale**

En 2003, les crédits de l'éducation nationale, de la formation professionnelle et des sports ont augmenté de 8,72% par rapport à l'exercice 2002 et dépassé ainsi la progression de 5,84% affichée pour l'ensemble des dépenses de l'État.

Le total des dépenses s'élève à 662.342.860 euro.



# INFORMATIONS

## Calendrier

### **26 septembre 2003 : Journée européenne des langues**

Le 26 septembre est la Journée européenne des langues, date choisie par le Conseil de l'Europe et la Commission européenne pour célébrer la diversité linguistique. Le ministère de l'Éducation nationale se rallie à cet objectif en insistant sur l'importance de promouvoir l'apprentissage des langues étrangères en vue d'assurer une meilleure compréhension des cultures et de tirer pleinement profit de la citoyenneté européenne.

Comme l'année passée, le ministère met en valeur la Journée européenne des langues, notamment en présentant aux élèves un poète national, en l'occurrence Edmond de la Fontaine, dit « Dicks ». Ainsi, une brochure dédiée à l'auteur populaire de « De Wöllefchen an de Fiisschen » et son œuvre sera distribuée à tous les élèves des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années de l'enseignement primaire ainsi que des classes de 7<sup>e</sup> de l'enseignement postprimaire.

La Journée européenne des langues marquera également le lancement de la campagne de promotion de la lecture que le ministère entend réaliser tout au long de l'année scolaire 2003-2004. Les objectifs ainsi que les contenus de cet ambitieux programme seront annoncés le 26 septembre à l'occasion d'une conférence de presse.

### **10 octobre 2003 : Journée de la mémoire**

Suite à une décision prise par les ministres européens de l'Éducation en 2000, chaque pays membre du Conseil de l'Europe est invité à organiser une « Journée de la mémoire de l'holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité » afin de faire réfléchir les jeunes sur les génocides et les sacrifices des générations de guerre. Le gouvernement luxembourgeois a décidé d'organiser cette journée chaque année à la date du 10 octobre, jour anniversaire du référendum de 1941. Le ministre de l'Éducation nationale a invité toutes les écoles de l'enseignement postprimaire à élaborer des activités pédagogiques encadrant cette action.

### **1<sup>er</sup> avril 2004 : Schoulsportdag**

Poursuivant les expériences positives des deux années dernières, le jeudi précédant les vacances de Pâques verra la mise en œuvre de la 3<sup>e</sup> édition du Schoulsportdag dans toutes les écoles de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ainsi que dans les centres de l'Éducation différenciée. Cette journée entièrement dédiée au sport s'inscrit dans le contexte de la mission qu'a l'école de solliciter la motricité sous toutes ses formes ; elle revêt une importance particulière dans le contexte de l'Année européenne 2004 de l'éducation par le sport.



# Offres et horaires scolaires

## 1. Communes offrant l'éducation précoce

Communes offrant l'Éducation précoce pour l'année scolaire 2002-2003
Bastendorf > c f. Syn. TANDEL
<a href="#">BEAUFORT</a>
Bech
Beckerich
Bertrange
Bettborn voir sous Préizerdau
Bettembourg
Betzdorf
<a href="#">BOUS</a>
Boulaide > cf. école régionale HARLANGE
<a href="#">BOEVANGE/ATTERT</a>
Burmerange
Clervaux > cf. centre scolaire Reuler (SIERS)
<a href="#">CONSDORF</a>
Consthum > cf. Syn. SISPOLO
Dalheim > cf. Waldbredimus regroup. scolaire au niveau du Précoce
Differdange
Dippach
Dudelange
Erpeldange
<a href="#">ESCH/ALZETTE</a>
Esch-sur-Sure > cf. Syn. HEISCHENT an ESCH/SAUER
Ettelbrück
Flaxweiler
Fouhren > cf. Syn. TANDEL
Frisange
Garnich
<a href="#">GROSBOUS</a>
Heiderscheid > cf. Syn. HEISCHENT an ESCH/SAUER
Heinerscheid > cf centre scolaire Reuler (SIERS)
Hesperange
Hobscheid
Hoscheid > cf Syn. SISPOLO
Hosingen
Junglinster
Kayl
Kehlen
Koerich
Kopstal
Lac de la Haute Sure > école régionale HARLANGE
Larochette
Lenningen
Leudelage
Lintgen
Luxembourg-Ville
<a href="#">MANTERNACH</a>
Mamer
<a href="#">MEDERNACH</a>
Mersch

Mertzig
Mompach
Mondercange
Mondorf-les-Bains
Munshausen > cf. centre scolaire Reuler (SIERS)
Neunhausen > cf. centre scolaire Koetchette
Nommern
Pétange
Préizerdaul > cf. Redange regr. scolaire au niveau du Précoce
Putscheid > cf. Syn. SISPOLO
Rambrouch > cf. centre scolaire Koetchette
Redange > cf. Préizerdaul regr. scolaire au niveau du Précoce
Remich
Roeser
Rosport
Rumelange
Saeul > regr. scolaire « Tuntange/Saeul/Septfontaines »
Sandweiler
Sanem
Schieren
Schifflange
Schuttrange
Septfontaines > regr. scolaire « Tuntange/Saeul/Septfontaines »
Stadbredimus
Steinfort
Steinsel
Strassen
Troisvierges
Tuntange > regr. scolaire « Tuntange/Saeul/Septfontaines »
USELDANGE
Wahl
WALDBREDIMUS > cf. Dalheim regroup. scolaire au niveau du Précoce
Walferdange
Weiler-la-Tour
Wellenstein
Wiltz
Wintrange
Winseler > cf. école régionale HARLANGE
<b>total : 86 communes sur 118 offrent l'Éducation précoce en 2003/2004</b>
Nouvelles créations en majuscules !

## 2. Classes Allet à l'enseignement secondaire

- le classique de Diekirch (LCD)
- le Lycée Hubert Clément d'Esch/Alzette (LHCE)
- le Lycée classique d'Echternach (LCE)
- le Lycée technique de Bonnevoie (LTB)

### 3. Classes d'accueil, classes d'insertion

	LTAM	LTB	LTC	LCD	LNW	LTEtt	LTE	LTL	LTMA	LTNB	LTPS
Classes d'accueil			X	X <sup>1</sup>	X	X	X		X	X	
Classes d'insertion cycle inférieur			X			X	X		X		
Classes d'insertion régime préparatoire			X	X <sup>1</sup>	X	X	X		X	X	

1) LCD - annexe Mersch

### 4. Classes à régime linguistique spécifique

Régime professionnel

Apprentissage CATP

	LTAM	LTB	LTC	LCD	LNW	LTEtt	LTE	LTL	LTMA	LTNB	LTPS
Aide soignant											X <sup>2</sup>
Boucher		X									
Boulangier		X									
Coiffeur			X			X					
Cuisinier		X									
Installateur chauffage			X			X					
Installateur sanitaire			X			X					
Mécanicien automobile						X <sup>2</sup>					
Métiers de l'électricité			X								
Métiers de la mode		X									
Métiers de la toiture											
Serveur		X									
Traiteur		X									
Vendeur								X			

2) nouvelle formation en 2003/04

Apprentissage CITP

	LTAM	LTB	LTC	LCD	LNW	LTEtt	LTE	LTL	LTMA	LTNB	LTPS
Chauffage			X			X	X				
Electricité			X			X	X				
Mécanique auto			X			X	X				
Sanitaire			X			X	X				

Apprentissage CCM

	LTAM	LTB	LTC	LCD	LNW	LTEtt	LTE	LTL	LTMA	LTNB	LTPS
Coiffeur			X				X <sup>3</sup>				

3) formation bilingue

Régime de la formation de technicien

	LTAM	LTB	LTC	LCD	LNW	LTEtt	LTE	LTL	LTMA	LTNB	LTPS
Division administrative et commerciale (FR)			X								
Division électrotechnique (FR)	X <sup>4</sup>		X <sup>5</sup>								

4) Cycle supérieur 5) Cycle moyen

Régime technique

	LTAM	LTB	LTC	LCD	LNW	LTEtt	LTE	LTL	LTMA	LTNB	LTPS
Division administrative et commerciale (FR)			X								
Division technique générale - section GE (FR)			X								

#### 4. Classes à enseignement fondamental

- Lycée du Nord, Wiltz (LNW) [1]
- Lycée classique de Diekirch (LCD) [3]
- Lycée technique du Centre, Luxembourg (LTC) [6]
- Lycée technique de Bonnevoie (LTB) [1]
- Lycée technique Mathias-Adam, Pétange (LTMA) [4]
- Lycée technique Joseph Bech, Grevenmacher (LTJB) [2]

#### 5. Les horaires scolaires dans l'enseignement primaire

Pour l'année scolaire 2003-2004, les communes et syndicats de communes prévoient d'adopter les rythmes scolaires suivants :

	sans cours le samedi	cours chaque 2 <sup>e</sup> samedi	autre modèle
nombre de communes ou syndicats communaux	59	54	5
2002/2003	44	63	5
nombre d'élèves	23369 (72,2%)	8321 (25,7%)	663 (2%)
2002/2003	19765 (62,8%)	10478 (33,3 %)	1238 (3,9 %)

Pour rappel : au cours du printemps 2001, le ministère a proposé aux communes d'effectuer un sondage auprès des parents d'élèves afin de procéder à une évaluation en matière de rythmes scolaires. Les pourcentages des réponses affirmatives étaient sans équivoque : Dans les communes où tous les samedis sont libres 89,5% des parents étaient d'avis que l'horaire convenait aux enfants et à la vie familiale.

#### 6. Les horaires scolaires dans l'enseignement postprimaire

Les horaires scolaires de l'année scolaire 2003-2004 se présentent comme suit :

- HA : Horaire aménagé : 7 lycées et 10 lycées techniques ;
- HT : Horaire traditionnel : 2 lycées et 2 lycées techniques ;
- Horaire aménagé et horaire traditionnel : 1 lycée et 3 lycées techniques

A part du LTPS tous les lycées et lycées techniques publics sur le territoire de la Ville de Luxembourg ont le samedi libre.

Les horaires aménagés des différents lycées et lycées techniques peuvent être organisés de façon différente.

Ecole	Horaire hebdomadaire	Samedi libre
Athénée de Luxembourg	HA	x
Lycée classique de Diekirch	HA /HT	
Annexe Mersch	HT	
Lycée classique d'Echternach	HT	
Lycée Hubert-Clement	HA	x
Lycée de Garçons d'Esch-sur-Alzette	HA	x
Lycée Michel Rodange	HA	x
Lycée Robert Schuman	HA	x
Lycée Aline Mayrisch	HA	x

Lycée de Garçons Luxembourg	HA	x
Lycée du Nord	HT	x
Lycée technique agricole	HA	x
Lycée technique du Centre	HA	x
Lycée technique Michel Lucius	HA	x
Lycée technique d'Esch-sur-Alzette	HA /HT	
Lycée technique d'Ettelbruck	HA/ HT	
Lycée technique Mathias Adam	HA	x
Lycée technique Nic Bieber	HA	x
Lycée technique de Bonnevoie	HA	x
Lycée technique « Ecole de Commerce et de Gestion »	HA	x
Lycée technique Joseph Bech	HA/HT	
Lycée technique des Arts et Métiers	HA	x
Lycée technique hôtelier Alexis Heck	HT	
Lycée technique pour Professions de Santé	HT	
Lycée technique Josy Barthel	HA	x
Lycée technique de Lallange	HA	x

## Les transports scolaires

L'organisation du transport scolaire s'est faite en collaboration étroite entre les directions des écoles et les services du ministère des Transports et du ministère de l'Éducation nationale.

644 autobus assurent tous les jours le transport public au niveau national. Tous contribuent au transport des élèves vers les différents lycées et lycées techniques du Grand-Duché.

Suivant les expériences des années précédentes la capacité et le nombre des autobus à prévoir pour l'exploitation des différentes courses sont déterminés en prenant en compte 2/3 des élèves d'une localité pour une destination.

Les lycées de la ville de Luxembourg bénéficient de 28 lignes d'autobus directes à partir de et vers les régions.

Le nouveau lycée technique Josy Barthel à Mamer est desservi par 4 lignes directes (lignes 338, 340, 342, 344) à partir et vers les régions, par 2 lignes d'apports (lignes 336, 346) vers la gare de Kleinbettingen avec correspondance train vers Mamer, par 2 courses de train spéciales et par une ligne directe vers Luxembourg-Centre.

A noter que le coût des transports scolaires s'élève à 14,5 millions € par an soit à 80.555 € par jour scolaire.

## **La rentrée scolaire**

### **A l'école primaire:**

Le lundi, 15 septembre 2003, premier jour de classe de la nouvelle année scolaire 2003/2004, est une journée entière de classe exception faite pour les classes de 1<sup>re</sup> année d'études qui chôment l'après-midi. Selon les besoins, un service d'accueil est prévu.

### **Dans les lycées et lycées techniques:**

Les ajournements, la remise des travaux de vacances et les épreuves supplémentaires des examens de fin d'études auront lieu à partir du lundi 15 septembre.

Les élèves des classes de 7<sup>e</sup> seront accueillis dans les lycées et lycées techniques le mardi 16 septembre. Les autres cours des lycées et lycées techniques débuteront le mercredi 17 septembre suivant un horaire qui est affiché aux établissements ou qui a été communiqué par la direction aux élèves.

Le "Bichermaart" aura lieu le lundi 15 septembre à partir de 9.00 heures à la Place d'Armes à Luxembourg.

Le Infotelefon du Ministère fonctionnera à partir du 15 septembre jusqu'au 26 septembre. Le numéro d'appel est le 478 5151. Une permanence enregistrera les messages et les questions et les transmettra aux collaborateurs compétents. Il sera veillé à ce que chaque question trouve une réponse dans les plus brefs délais.

## **Le calendrier pour l'année 2003 – 2004**

L'année scolaire commence le lundi 15 septembre 2003 et finit le jeudi 15 juillet 2004.

1. Le congé de la Toussaint commence le samedi 25 octobre 2003 et finit le dimanche 2 novembre 2003.
2. Les vacances de Noël commencent le samedi 20 décembre 2003 et finissent le dimanche 4 janvier 2004.
3. Le congé de Carnaval commence le samedi 21 février 2004 et finit le dimanche 29 février 2004.
4. Les vacances de Pâques commencent le samedi 3 avril 2004 et finissent le dimanche 18 avril 2004.
5. Jour férié légal: le samedi 1<sup>er</sup> mai 2004.
6. Jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 20 mai 2004.
7. Le congé de la Pentecôte commence le samedi 29 mai 2004 et finit le dimanche 6 juin 2004.
8. Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de SAR le Grand-Duc: le mercredi 23 juin 2004.
9. Les vacances d'été commencent le vendredi 16 juillet 2004 et finissent le mardi 14 septembre 2004.

## Nouvelles éditions

### Éducation préscolaire

Fitifax Persönlichkeits- und Sprachentwicklung im Rahmen der gesundheitsfördernden Vorschule
Lëtzebuergesch fir déi Kleng II. Beispiller vu gudder Praxis
Lëtzebuergesch an der Spillschoul

### Enseignement primaire

Mila (neue Fibel)
Bücher gibt's – für jede Zeit. Informationsbroschüre für die Eltern mit Lesevorschlägen
Musik 1. CD Rom
Deutsch. Sprachbuch für das 3. Schuljahr
Lëtzebuergesch. Liesbuch fir d'3. a 4. Schouljoer
Lëtzebuergesch Schoulatlas
Carte murale du G.D. de Luxembourg
Dictionnaire Portugais-Luxembourgeois

### Enseignement secondaire et secondaire technique

Manuels de chimie en 3e avec CD-ROM et DVD
DVD pour les cours de chimie en 1re Cet B
Sprachbuch für den Deutschunterricht in Luxemburg, Teil III
Recueil de lecture pour les classes du cycle supérieur du régime technique de l'enseignement secondaire technique
Cours interactif de chimie pour la classe de 9e de l'enseignement secondaire technique
Manuel bilingue de géographie pour les classes de 8e et 9e de l'enseignement secondaire technique.

## Les sites internet de l'éducation nationale

- Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports <http://www.men.lu>
- Portail éducatif mySchool <http://www.education.lu>
- Studentweb <http://studentweb.education.lu/>
- Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) <http://www.script.lu/>
- Centre de Psychologie et d'Orientation scolaires (CPOS) <http://www.cpos.lu/>
- Centre de Documentation et d'Information sur l'Enseignement Supérieur <http://www.cedies.public.lu/>
- Centre de Technologie de l'Éducation (CTE) <http://www.cte.lu/>

- Centre de Coordination des Projets d'Établissement (CCPE) <http://ccpe.men.lu/>
- Éducation différenciée (Ediff) <http://www.restena.lu/educdiff/ediff/ediff.htm>
- Centre de Logopédie <http://www.restena.lu/logo/index.html>
- Centre de Langues (CCL) <http://www.cll.lu/>
- Ecole nationale de l'Éducation physique et des Sports (ENEPS) <http://www.eneps.lu>
- Orientation professionnelle <http://www.bif.lu>
- Technolink School Network <http://www.technolink.lu/>
- Cyberprim – École virtuelle primaire <http://cyberprim.cte.lu/>
- Modèle pédagogique de la 2<sup>e</sup> chance <http://www.deuxiemechance.lu/>
- Programme Socrates <http://www.socrates.lu/>
- Restena <http://www.restena.lu/restena/>
- Les écoles en ligne <http://www.eun.lu/education/ecoles.html>
- Fem-Training-Net <http://www.femmes.lu/ftn/>
- Le portail de la Formation professionnelle continue <http://www.deuxiemechance.lu/>
- Programme d'action communautaire en matière de formation professionnelle <http://www.deuxiemechance.lu/>

## Lois 2002/2003

Loi du 28 octobre 2002 portant création d'un deuxième établissement d'enseignement secondaire technique à Esch-sur-Alzette.	Scission du Lycée technique d'Esch-sur-Alzette en deux établissements distincts
Loi du 13 juin 2003 concernant les relations entre l'Etat et l'enseignement privé et portant abrogation des articles 83 à 87 de la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire.	Redéfinition des aides aux établissements d'enseignement postprimaire privés et extension à l'enseignement primaire et préscolaire
Loi du 18 juillet 2003 complétant la loi du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.	Complément à la loi de 2002 afin de ne pas léser certains agents lors de leur intégration dans la réserve de suppléants



## Règlements 2002/2003

Règlement grand-ducal du 20 septembre 2002 déterminant pour la profession d'aide-soignant les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers.	Base légale pour la formation d'aide-soignant
Règlement grand-ducal du 20 septembre 2002 portant fixation des droits d'inscription et des indemnités dues aux commissions d'examen, aux experts et présidents de jurys des examens certifiant les compétences de communication en langues en éducation des adultes.	Les indemnités (inchangées) ont été reprises dans un même texte
Règlement grand-ducal du 27 septembre 2002 fixant les conditions de nomination aux fonctions des carrières moyenne du rédacteur et inférieure de l'expéditionnaire administratif ainsi que les modalités d'un examen de promotion dans les mêmes carrières des instituts et services de l'Education différenciée.	Détermination des programmes d'examens d'admission et de promotion
Règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 déterminant <ol style="list-style-type: none"> <li>1. la composition et le fonctionnement de la commission se prononçant sur les demandes des candidats en vue de l'admission à la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ;</li> <li>2. les programmes ainsi que les modalités des épreuves de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire ;</li> <li>3. les indemnités <ol style="list-style-type: none"> <li>a) des formateurs intervenant dans le cadre de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants;</li> <li>b) des membres du jury d'examen ;</li> </ol> </li> <li>4. le régime des indemnités des membres de la réserve de suppléants engagés sous le statut de l'employé de l'État.</li> </ol>	Mesures d'exécution de la loi du 25 juillet 2002 concernant le remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• composition et fonctionnement de la commission examinant les demandes</li> <li>• modalités de la formation</li> <li>• indemnisation des personnes intervenant dans la formation</li> <li>• rémunération des membres de la réserve de suppléants</li> </ul>
Règlement grand-ducal du 24 décembre 2002 portant dénomination du second établissement d'enseignement secondaire technique à Esch-sur-Alzette.	Attribution d'un nom au Lycée technique de Lallange
Règlement grand-ducal du 24 décembre 2002 déterminant le barème des rémunérations de certains chargés de cours du Service de la formation professionnelle.	Rémunérations des chargés de cours engagés par le Service de la formation professionnelle
Règlement grand-ducal du 24 janvier 2003 modifiant le règlement grand-ducal du 13 juin 1994 pris en exécution de la loi du 3 juin 1994 portant création du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.	Ajout du LT Josy Barthel à la liste des établissements EST où fonctionne le régime préparatoire
Règlement grand-ducal du 2 avril 2003 modifiant le règlement grand-ducal du 13 juin 1994 pris en exécution de la loi du 3 juin 1994 portant création du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.	Ajout du LT Lallange à la liste des établissements EST où fonctionne le régime préparatoire
Règlement grand-ducal du 16 avril 2003 déterminant le mode de publication des postes vacants d'instituteur et les modalités de classement en vue de la nomination aux postes vacants d'instituteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.	Adaptation du mode de publication des postes vacants d'instituteur et des modalités de classement rendue nécessaire suite à la loi du 25 juillet 2002 concernant le

	remplacement des instituteurs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire
Règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 portant institution de classes d'accueil et de classes d'insertion dans le cycle inférieur et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique.	Classes pour accueillir des élèves arrivés récemment au pays et pour leur offrir un enseignement intensif des langues
Règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 introduisant des classes à régime linguistique spécifique au régime technique, au régime de la formation de technicien et au régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.	Classes où la formation se fait dans une langue différente des classes usuelles; les contenus des programmes de formation sont les mêmes, sauf, le cas échéant pour l'allemand ou le français qui est alors enseigné à un niveau allégé
Règlements grand-ducaux du 10 juillet 2003 <ul style="list-style-type: none"> <li>déterminant l'évaluation et la promotion des élèves des classes du cycle inférieur et du régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique ainsi que les conditions d'admission aux classes des différents régimes du cycle moyen.</li> <li>fixant les branches spécifiques et les branches de promotion spécifiques pour l'admission à certaines divisions et sections du cycle moyen de l'enseignement secondaire technique.</li> </ul>	Meilleure orientation de l'élève en classe de 9 <sup>e</sup> permettant de le diriger vers une formation qui correspond à ses capacités
Règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 déterminant l'évaluation et la promotion des élèves dans les cycles moyen et supérieur du régime technique et du régime de la formation de technicien de l'enseignement secondaire technique.	Modification de la réglementation existante : il n'est plus possible de tripler une classe
Règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 portant institution et organisation des commissions nationales pour les programmes de l'enseignement secondaire technique.	Redéfinition des commissions des programmes
Règlement grand-ducal du 10 juillet 2003 fixant les grilles des horaires et les coefficients des branches des classes de la division inférieure et de la division supérieure de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2003/2004.	Grilles horaires de l'enseignement secondaire
Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 fixant <ol style="list-style-type: none"> <li>les conditions d'agrément des terrains de stage pour les formations de certaines professions de santé,</li> <li>la composition et les modalités d'organisation et de fonctionnement des conseils techniques du Lycée Technique pour Professions de Santé.</li> </ol>	Détermination des critères auxquels le terrain de stage doit répondre afin de pouvoir participer à la formation de certaines professions de santé
Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 portant organisation de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme. Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études de l'infirmier en pédiatrie, de l'infirmier psychiatrique, de l'assistant technique médical de chirurgie, de l'infirmier en anesthésie et réanimation et de la sage-femme.	Harmonisation des procédures d'organisation et des modalités des examens de fin d'études des infirmiers en voie de spécialisation avec celles de l'enseignement secondaire technique

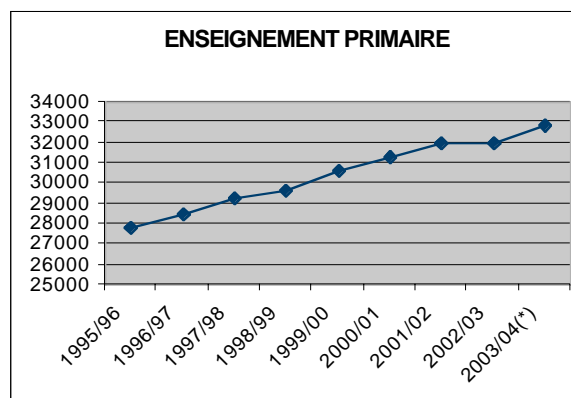
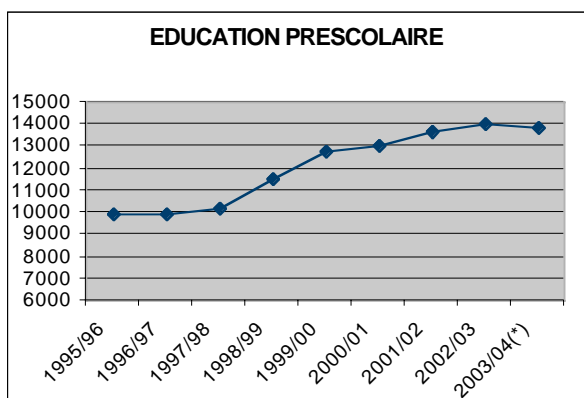
<p>Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime technique dans la division administrative et commerciale, la division des professions de santé et des professions sociales et la division technique générale de l'enseignement secondaire technique.</p> <p>Règlement grand-ducal du 27 juillet 2003 déterminant les modalités des épreuves de l'examen de fin d'études du régime de la formation de technicien dans les divisions administrative et commerciale, artistique, chimique, électrotechnique, génie civil, hôtelière et touristique, informatique, mécanique de l'enseignement secondaire technique.</p>	<p>Mise à jour de la réglementation fixant les modalités des examens de fin d'études de l'enseignement secondaire technique</p>
<p>Règlement grand-ducal du 22 août 2003 modifiant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le règlement grand-ducal du 28 juillet 2000 fixant le régime des indemnités des chargés de cours a) des établissements d'enseignement postprimaire publics b) des établissements d'enseignement primaire et préscolaire publics ;</li> <li>• le règlement grand-ducal du 7 octobre 2002 déterminant 1. la composition et le fonctionnement de la commission se prononçant sur les demandes des candidats en vue de l'admission à la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire; 2. les programmes ainsi que les modalités des épreuves de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire; 3. les indemnités a) des formateurs intervenant dans le cadre de la formation sanctionnée par l'attestation d'admissibilité à la réserve de suppléants; b) des membres du jury d'examen; 4. le régime des indemnités des membres de la réserve de suppléants engagés sous le statut de l'employé de l'État.</li> </ul>	<p>Complément aux règlements pour éviter que le chargé de cours ne subisse une perte financière au moment de rejoindre la réserve</p>
<p>Règlement grand-ducal du 22 août 2003 modifiant et complétant le règlement grand-ducal du 17 juin 2000 portant organisation de l'apprentissage pour adultes.</p>	<p>Adaptation permettant à certaines personnes d'avoir accès à ce dispositif et ainsi de profiter d'une opportunité qui les prévient d'une situation de chômage</p>
<p>Règlement grand-ducal du 22 août 2003 fixant les grilles des horaires, les coefficients des branches et des branches combinées, ainsi que les branches fondamentales du régime technique, du régime de la formation du technicien et du régime professionnel de l'enseignement secondaire technique.</p>	<p>Grilles horaires de l'enseignement secondaire technique</p>
<p>Règlement grand-ducal du 22 août 2003 déterminant pour la profession de diététicien :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) les études en vue de l'obtention du diplôme de diététicien,</li> <li>2) les modalités de reconnaissance des diplômes étrangers;</li> <li>3) l'exercice de la profession de diététicien.</li> </ol>	<p>Base légale pour la profession de diététicien</p>

# LES CHIFFRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## Le nombre d'élèves

### Education Préscolaire et Enseignement Primaire

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04(*)
Education précoce				1142	2035	2377	2802	3093	3270
Education préscolaire	9882	9932	10191	10349	10704	10706	10850	10896	10541
<b>TOTAL PRESCOLAIRE</b>	<b>9882</b>	<b>9932</b>	<b>10191</b>	<b>11491</b>	<b>12739</b>	<b>13083</b>	<b>13652</b>	<b>13989</b>	<b>13811</b>
Enseignement primaire & spécial public	27640	28232	29067	29396	30354	31038	31707	31750	32554
Enseignement primaire privé subventionné	204	205	210	231	218	240	256	254	260
<b>TOTAL PRIMAIRE</b>	<b>27844</b>	<b>28437</b>	<b>29277</b>	<b>29627</b>	<b>30572</b>	<b>31278</b>	<b>31963</b>	<b>32004</b>	<b>32814</b>
<b>TOTAL</b>	<b>37726</b>	<b>38369</b>	<b>39468</b>	<b>41118</b>	<b>43311</b>	<b>44361</b>	<b>45615</b>	<b>45993</b>	<b>46625</b>

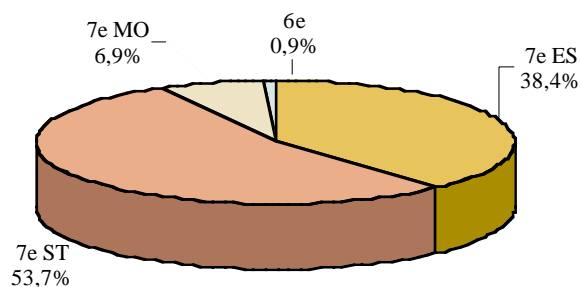


## Passage Primaire-Postprimaire

Résultat global après toutes les opérations de la procédure

a) Admissions en classe de 7e ES, 7e ST, 7e Modulaire et redoublement de la classe de 6e primaire

**Admissions après la 6e année d'études 2002/2003:**



b) Tableau comparatif

Année	Total	7e ES	7e ST	7e MO	6 <sup>e</sup>
<b>2002/03</b>	4571	1756 38,4%	2456 53,7%	317 6,9%	42 0,9%
<b>2001/02</b>	4528	1711 37,8%	2444 54,0%	351 7,8%	22 0,5%
<b>2000/01</b>	4311	1705 39,5%	2251 52,2%	343 8,0%	12 0,3%
<b>1999/00</b>	4181	1709 40,9%	2164 51,8%	302 7,2%	6 0,1%
<b>1998/99</b>	4143	1652 39,9%	2136 51,6%	347 8,4%	8 0,2%
<b>1997/98</b>	3895	1534 39,4%	2070 53,1%	283 7,3%	8 0,2%
<b>1996/97</b>	3950	1565 39,6%	2040 51,7%	336 8,5%	9 0,2%

## Enseignement Postprimaire

### ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04(*)
cycle inférieur EST	5846	5893	6356	6313	6264	6292	6384	6672	6817
Enseignement préparatoire-modulaire	2175	2288	1881	2015	2012	1956	2004	2013	2242
Régime technique	2956	3282	3727	3714	3764	3813	3808	3865	3451
Formation de technicien	1717	1914	2082	2205	2244	2433	2462	2611	2619
Enseignement professionnel plein temps	1093	1128	1272	1427	1500	1521	1559	1703	1667
Enseignement professionnel concomitant	2001	2086	2209	2347	2317	2343	2334	2560	2378
Enseignement secondaire technique	<b>15788</b>	<b>16591</b>	<b>17527</b>	<b>18021</b>	<b>18101</b>	<b>18358</b>	<b>18551</b>	<b>19424</b>	<b>19174</b>
Enseignement secondaire	<b>8712</b>	<b>8795</b>	<b>8902</b>	<b>8775</b>	<b>8969</b>	<b>9261</b>	<b>9378</b>	<b>9624</b>	<b>9894</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>24500</b>	<b>25386</b>	<b>26429</b>	<b>26796</b>	<b>27070</b>	<b>27619</b>	<b>27929</b>	<b>29048</b>	<b>29068</b>

### ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PRIVE SUBVENTIONNE

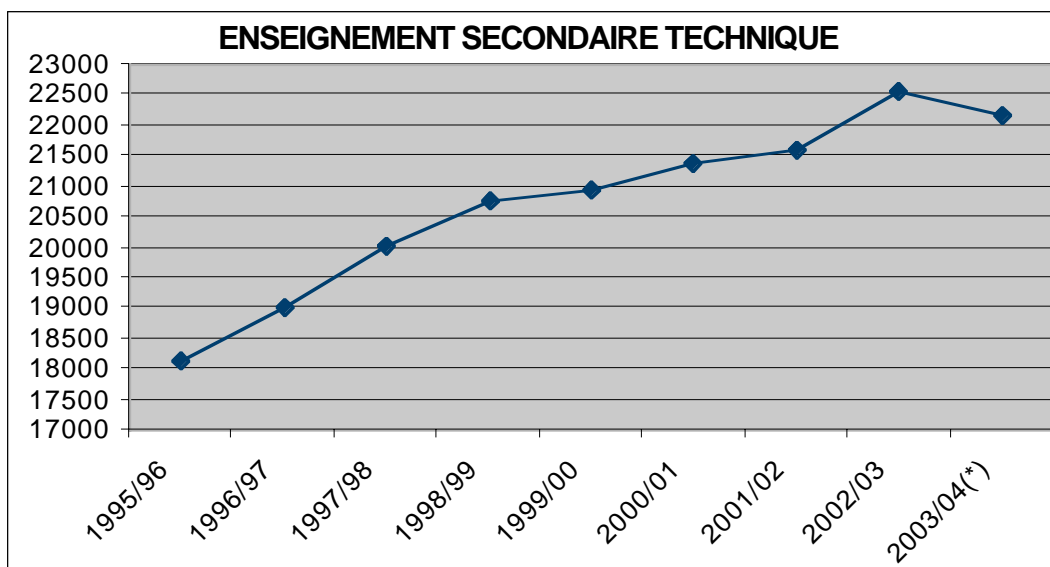
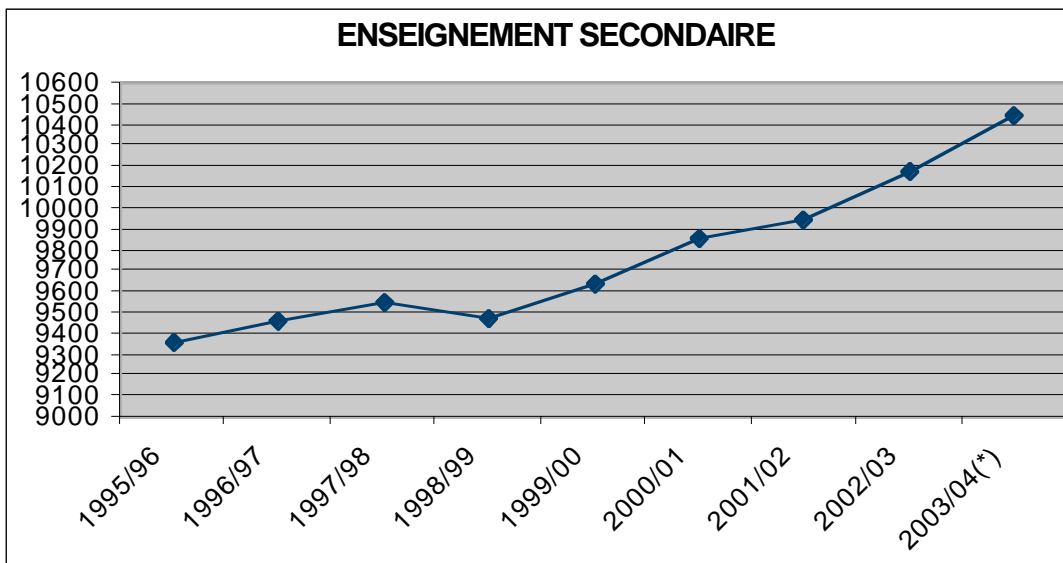
	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04(*)
cycle inférieur EST	1432	1384	1543	1644	1667	1672	1641	1668	1576
Enseignement préparatoire-modulaire	213	233	147	196	191	276	265	284	249
Régime technique	310	341	331	366	437	478	515	536	520
Formation de technicien	154	229	220	228	222	237	270	315	328
Enseignement professionnel plein temps	225	230	256	289	325	320	344	324	325
Enseignement professionnel concomitant	7	12	15	19	19	18	12	11	17
Enseignement secondaire technique	<b>2341</b>	<b>2429</b>	<b>2512</b>	<b>2742</b>	<b>2861</b>	<b>3001</b>	<b>3047</b>	<b>3138</b>	<b>3015</b>
Enseignement secondaire	<b>641</b>	<b>668</b>	<b>651</b>	<b>696</b>	<b>672</b>	<b>598</b>	<b>564</b>	<b>556</b>	<b>555</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>2982</b>	<b>3097</b>	<b>3163</b>	<b>3438</b>	<b>3533</b>	<b>3599</b>	<b>3611</b>	<b>3694</b>	<b>3570</b>

### ENSEIGNEMENT POSTPRIMAIRE PUBLIC+PRIVE SUBVENTIONNE

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04(*)
cycle inférieur EST	7278	7277	7899	7957	7931	7964	8025	8340	8393
Enseignement préparatoire-modulaire	2388	2521	2028	2211	2203	2232	2269	2297	2491
Régime technique	3266	3623	4058	4080	4201	4291	4323	4401	3971
Formation de technicien	1871	2143	2302	2433	2466	2670	2732	2926	2947
Enseignement professionnel plein temps	1318	1358	1528	1716	1825	1841	1903	2027	1992
Enseignement professionnel concomitant	2008	2098	2224	2366	2336	2361	2346	2571	2395
Enseignement secondaire technique	<b>18129</b>	<b>19020</b>	<b>20039</b>	<b>20763</b>	<b>20962</b>	<b>21359</b>	<b>21598</b>	<b>22562</b>	<b>22189</b>
Enseignement secondaire	<b>9353</b>	<b>9463</b>	<b>9553</b>	<b>9471</b>	<b>9641</b>	<b>9859</b>	<b>9942</b>	<b>10180</b>	<b>10449</b>
<b>TOTAL POSTPRIMAIRE</b>	<b>27482</b>	<b>28483</b>	<b>29592</b>	<b>30234</b>	<b>30603</b>	<b>31218</b>	<b>31540</b>	<b>32742</b>	<b>32638</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre



## Effectifs des lycées et lycées techniques prévus pour la rentrée 2003/2004

Etablissement Scolaire		SECONDAIRE	SECONDAIRE TECHNIQUE	TOTAL
AL	Athénée de Luxembourg	1280		1280
LAML	Lycée Aline Mayrisch Luxembourg	772	507	1279
LCD	Lycée Classique Diekirch	1264	590	1854
LCE	Lycée Classique Echternach	645	455	1100
LGE	Lycée de Garçons Esch	1170		1170
LGL	Lycée de Garçons Luxembourg	1094		1094
LHCE	Lycée Hubert Clement Esch	846		846
LMR	Lycée Michel Rodange Luxembourg	1242		1242
LNW	Lycée du Nord Wiltz	396	1066	1462
LRS	Lycée Robert Schuman Luxembourg	925		925
LTA	Lycée technique Agricole Ettelbruck Lycée technique des Arts et Métiers Luxembourg		754	754
LTAM			1344	1344
LTB	Lycée technique de Bonnevoie	39	1276	1315
LTC	Lycée technique du Centre		2479	2479
LTE	Lycée technique d'Esch Lycée technique de Commerce et de Gestion		1378	1378
LTECG			434	434
LTETT	Lycée technique d'Ettelbruck Lycée technique Hôtelier Alexis Heck Diekirch		1959	1959
LTHAH			279	279
LTJB	Lycée technique Joseph Bech Grevenmacher	38	722	760
LTJBM	Lycée technique Josy Barthel	80	615	695
LTL	Lycée technique Lallange Lycée technique Mathias Adam		911	911
LTMA	Petange Lycée technique Michel Lucius Luxembourg		1095	1095
LTML			991	991
LTNB	Lycée technique Nic Biever Dudelange Lycée technique pour Professionns de Santé	103	1036	1139
LTPS			660	660
IEES	Institut d'Etudes Educatives et Sociales		623	623
<b>TOTAL PUBLIC</b>		<b>9894</b>	<b>19174</b>	<b>29068</b>
Ecole Privée Fieldgen		395	1021	1416
Ecole Privée Marie- Consolatrice			552	552
Ecole Privée Ste Anne			646	646
Ecoles Privées Notre Dame Ste Sophie		160	310	470
Lycée Technique Privé Emile Metz			486	486
<b>TOTAL PRIVE SUBVENTIONNE</b>		<b>555</b>	<b>3015</b>	<b>3570</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10449</b>	<b>22189</b>	<b>32638</b>

REMARQUE: Les inscriptions en classes du régime concomitant se feront jusqu'au 1er novembre



## Ecoles privées non-subventionnées et internationales

	1998/99				1999 /00				2000 /01				2001 /02				2002 /03				2003 /04			
	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT	PRE	PRI	SEC	TOT
St Georges	29	42	--	71	40	44	--	84	42	55	--	97	62	58	--	120	55	76	--	131	46	73	--	119
Ecole maternelle et primaire francophone	88	86	--	174	89	111	--	200	131	177	--	308	134	205	--	339	156	245	--	401	201	275	--	476
Lycée Vauban	--	--	244	244	--	--	292	292	--	--	286	286	--	--	304	304	--	--	362	362	--	--	405	405
Ecole Waldorf	43	139	53	235	53	146	61	260	71	156	61	288	75	149	70	294	73	156	96	325	79	150	119	348
International School	36	192	154	382	16	271	160	447	60	217	203	480	115	197	275	587	113	204	286	603	109	197	286	592
Ecole Européenne	458	1406	1801	3665	439	1348	1844	3631	435	1383	1829	3647	457	1394	1840	3691	418	1414	1930	3762	443	1392	1955	3790
<b>TOTAL des élèves</b>	<b>654</b>	<b>1865</b>	<b>2252</b>	<b>4771</b>	<b>637</b>	<b>1920</b>	<b>2357</b>	<b>4914</b>	<b>739</b>	<b>1988</b>	<b>2379</b>	<b>5106</b>	<b>843</b>	<b>2003</b>	<b>2489</b>	<b>5335</b>	<b>815</b>	<b>2095</b>	<b>2674</b>	<b>5584</b>	<b>878</b>	<b>2087</b>	<b>2765</b>	<b>5730</b>

PRE = Préscolaire

PRI = Primaire

SEC = Secondaire

TOT = Total

## Total général des élèves

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04(*)
Education précoce				1142	2035	2377	2802	3093	3270
Education préscolaire public	9882	9932	10191	10349	10704	10706	10850	10896	10541
Enseignement primaire public	27640	28232	29067	29396	30354	31038	31707	31750	32554
Enseignement primaire privé subventionné	204	205	210	231	218	240	256	254	260
Enseignement secondaire public	8712	8795	8902	8775	8969	9261	9378	9624	9894
Enseignement secondaire privé subventionné	641	668	651	696	672	598	564	556	555
Ens. secondaire technique public	15788	16591	17527	18021	18101	18358	18551	19424	19174
Ens. secondaire technique privé subventionné	2341	2429	2512	2742	2861	3001	3047	3138	3015
Education différenciée	675	687	730	796	768	776	761	781	785
Ecoles non-subventionnées et internationales				4771	4914	5106	5335	5584	5730
Formation profess. continue dans le CNFPC			3588	3500	4239	4125	4600	4118	4000
Formation des adultes / Centre de Langues		7405	8199	9559	9720	11172	11360	11946	12000
<b>TOTAL des élèves</b>	<b>65883</b>	<b>74944</b>	<b>81577</b>	<b>89978</b>	<b>93555</b>	<b>96758</b>	<b>99211</b>	<b>101164</b>	<b>101778</b>

(\*) Prévisions des organisations scolaires

## REPARTITION PAR NATIONALITE (2002/2003)

NATIONALITE:	PRESCOLAIRE		PRIMAIRE				ENSEIGNEMENT SECONDAIRE TECHNIQUE (EST)						Enseignement Secondaire (ES)	
	Précolaire		Enseignement spécial			PRIMAIRE	Préparatoire	Cycle	Régime	Technicien	Profess.	Profess.	EST	ES
	(sans précoce)	1re-6e année	accueil	attente	spécial	TOTAL	modulaire	inférieur	technique		plein temps	concomitant	TOTAL	TOTAL
luxembourgeoise	6347	19742	4	13	41	19800	946	5277	3222	1902	1302	1234	13883	8610
portugaise	2201	6236	82	7	29	6354	795	1756	693	624	420	767	5055	505
italienne	325	900	3	1	2	906	81	303	132	108	73	115	812	193
française	427	937	4	2	6	949	40	157	48	56	32	95	428	131
belge	281	560	0	0	0	560	10	63	40	26	22	16	177	157
allemande	125	344	0	2	0	346	10	88	37	27	19	54	235	140
Cap-verdienne	63	274	14	0	0	288	92	62	9	13	14	24	214	2
'ex-yougoslave'	623	1598	13	1	3	1615	221	319	104	87	96	159	986	116
autres	504	1160	22	1	3	1186	102	315	116	83	49	107	772	326
total étrangers	4549	12009	138	14	43	12204	1351	3063	1179	1024	725	1337	8679	1570
TOTAL	10896	31751	142	27	84	32004	2297	8340	4401	2926	2027	2571	22562	10180

## La réussite dans l'apprentissage

### Métiers de l'artisanat

Année	Nombre candidats	Nombre réussites	% réussites
1998	617	384	62,24
1999	612	383	62,58
2000	514	378	73,54
2001	604	417	69,04
2002	591	438	74,07

### Professions du commerce, de l'industrie, de l'hôtellerie, de la restauration et du ménage

Année	Nombre candidats	Nombre réussites	% réussites
1998	482	384	80 (79,67)
1999	486	387	80 (79,62)
2000	546	436	80 (79,53)
2001	648	490	75,6
2002	671	516	76,9

## Le taux de certification 2001-2002

Diplômes / Certificats délivrés	
CITP	103
CCM	82
CATP	821
Diplôme de technicien	396
Diplôme de fin d'études secondaires techniques	601
Diplôme de fin d'études secondaires	1058
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite du cycle moyen et de l'enseignement secondaire technique et n'ayant pas continué leurs études	
	231
Elèves ayant obtenu un certificat de réussite de la classe de 3e de l'enseignement secondaire et n'ayant pas continué leurs études	
	31
<b>Total</b>	<b>3323</b>

Effectifs de départ	
7 <sup>e</sup> Secondaire Technique	2649
7 <sup>e</sup> Secondaire	1514
<b>Total</b>	<b>4163</b>

**Taux de certification : 79,8 %**

Le taux a été calculé sur la base des effectifs admis en classe de 7e au début de l'année scolaire en septembre 1995 et des effectifs ayant obtenu leur certificat de réussite de la classe de 11e/3e en juillet 2000, leur CATP etc., en 2001 et leur diplôme de fin d'études en été 2002. Le taux de certification pour l'année 2002-2003 sera calculé dès que les résultats définitifs des examens de fin d'études seront connus.

## Les ressources humaines

### L'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Enseignants brevetés	2552	2663	2817	2934	3069	3201	3280
préscolaire	631	661	698	749	795	838	870
primaire	1921	2002	2119	2185	2274	2363	2410

### Le recrutement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire en 2002/2003

#### Education préscolaire

Les épreuves de classement du concours de recrutement 2003 pour les fonctions d'instituteur et d'institutrice d'éducation préscolaire ont donné les résultats suivants:

60 candidats se sont présentés, dont 56 ont réussi et 4 ont échoué.

Année	1999	2000	2001	2002	2003
Candidats	92	58	52	47	60
Réussites	75	55	48	43	56
Échecs	17	3	4	4	4

#### Enseignement primaire

Les épreuves de classement du concours de recrutement 2003 pour les fonctions d'instituteur et d'institutrice de l'enseignement primaire ont donné les résultats suivants :

156 candidats se sont présentés, dont 144 ont réussi et 12 ont échoué.

Année	1999	2000	2001	2002	2003
Candidats	166	185	177	193	156
Réussites	140	165	149	171	144
Échecs	26	20	28	22	12

Compte tenu du nombre de nouveaux postes résultant de l'évolution de la démographie scolaire, du nombre de départs à la retraite, du nombre de candidats ayant sollicité un poste dans le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique ainsi que du nombre de candidats ayant annoncé de poursuivre leurs études à l'étranger, le nombre de postes à mettre en compte pour la résorption progressive de la pénurie des enseignants est estimé à une vingtaine de postes pour l'année scolaire 2003/2004.

### La réserve nationale de suppléants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire

La réserve nationale comprend actuellement 120 membres, dont 50 chargés de cours de l'ancien pool des remplaçants créé en 1991 et 70 nouveaux chargés de cours ayant accompli une formation pendant l'année scolaire 2002/2003.

En dehors des membres de la réserve nationale, les différentes administrations communales occupent encore près de 800 chargés de cours à tâche complète ou partielle sous le statut de l'employé privé au service de la commune.

### **Le personnel de l'éducation différenciée et du Centre de Logopédie en 2002/2003**

éducateurs gradués	62
éducateurs gradués à durée déterminée	39
éducateurs	54
éducateurs à durée déterminée	26
éducateurs-instructeurs	14
instituteurs	34
instituteurs d'enseignement logopédique	3
instructeurs de natation	2
pédagogues diplômés	3
pédagogues diplômés à durée déterminée	24
professeurs d'enseignement logopédique	26
professions de santé	25
professions de santé à durée déterminée	26
psychologues diplômés	22
psychologues diplômés à durée déterminée	12
chargés de cours à durée déterminée	12
Personnel administratif	12.5
Personnel technique	85

### **Les enseignements secondaire et secondaire technique**

	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
Enseignants fonctionnaires, stagiaires et candidats	2379	2428	2517	2619	2662	2770*

(\* estimation sur base des départs annoncés et des nouvelles admissions prévisibles)

A la fin de l'année scolaire 2002/2003, les chargés de cours engagés à durée indéterminée et les chargés d'éducation engagés à durée déterminée enseignant à tâche complète ou partielle dans les différents établissements d'enseignement postprimaire se répartissaient comme suit:

	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03
chargés de cours/d'éducation engagés à durée indéterminée	242	233	228	225
chargés d'éducation engagés à durée déterminée	223	283	330	368
experts	34	32	29	24
Total	499	548	587	617

### **Le recrutement de l'enseignement postprimaire**

Le plan de recrutement arrêté par le Gouvernement pour l'année scolaire 2002/2003 prévoyait d'engager 170 nouveaux enseignants pour les lycées et les lycées techniques,

dont 24 postes réservés pour l'engagement d'instituteurs d'enseignement préparatoire et 146 postes pour l'admission de stagiaires de l'enseignement postprimaire.

À l'issue des deux sessions des examens-concours de recrutement pour enseignants des lycées et lycées techniques, organisées en 2002/2003 par le ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports, 129 candidats se sont classés en rang utile pour commencer leur formation pédagogique au Centre Universitaire de Luxembourg le 1<sup>er</sup> janvier 2003 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2004 en ce qui concerne les candidats de la 2<sup>ème</sup> session.

La répartition finale des nouveaux stagiaires par carrière se présente comme suit :

Enseignements secondaire et secondaire technique: admissions au stage pédagogique						
Fonction	Spécialité	Grade	Candidats admissibles aux épreuves du concours	Plan de recrutement	Candidats admis au stage	Postes non occupés
professeur de lettres	allemand	E7	17	12	12	0
	anglais	E7	14	8	8	0
	français	E7	38	15	15	0
	histoire	E7	16	6	6	0
	philosophie	E7	0	1	0	1
professeur de sciences	biologie	E7	26	5	5	0
	chimie	E7	10	3	3	0
	géographie	E7	4	2	2	0
	mathématiques	E7	19	13	12	1
	physique	E7	8	4	4	0
professeur de sciences économiques et sociales		E7	39	12	12	0
professeur d'éducation artistique		E7	30	9	9	0
professeur d'éducation physique		E7	16	8	7	1
professeur d'éducation musicale		E7	5	3	3	0
professeur de doctrine chrétienne		E7	2	2	2	0
			244	103	100	3
maître EST	chauffage	E2	0	1	0	1
maître EST	coiffure	E2	2	1	0	1
maître EST	électricité	E2	8	3	3	0
maître EST	mécanicien autos	E2	2	2	1	1
maître EST	métiers-bois	E2	4	3	1	2
maître EST	métiers-métal	E2	2	2	1	1
maître EST	toiture	E2	2	1	0	1
maître cours spéc.	design graphique	E3ter	1	1	1	0
maître cours spéc.	secrétariat	E3ter	6	3	2	1
prof. - EST	santé	E5	2	2	2	0
prof. - EST	horticulture	E5	1	1	1	0
prof.-arch.	architecture	E7	1	1	1	0
prof.-ing.	électrotechnique	E7	16	4	3	1
prof.-ing.	génie civil	E7	4	2	2	0

prof.-ing.	horticulture	E7	2	1	1	0
prof.-ing.	informatique	E7	20	10	5	5
prof.-ing.	mécanique	E7	9	3	4	-1
prof. sciences EST	santé	E7	1	2	1	1
			83	43	29	14
			327	146	129	17

Même si, par rapport aux 146 postes inscrits dans le plan de recrutement, 17 postes restent toujours vacants, il se confirme en 2002/2003 que l'organisation depuis 2002 d'une 2<sup>e</sup> session des examens-concours permet une augmentation sensible du niveau de recrutement, comme il ressort du tableau suivant :

Année	Postes selon plan de recrutement	Admissions effectives	Postes non occupés
1999	125	91	34
2000	140	112	28
2001	141	107	34
2002	145	130	15
2003	146	129	17

### Régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique

22 instituteurs et institutrices d'enseignement préparatoire de l'enseignement secondaire technique entreront en service à la rentrée scolaire 2003/2004.

### Plan de recrutement pour 2003/2004

Pour le 1<sup>er</sup> janvier 2004 il est prévu de procéder aux admissions au stage suivantes :

Carrière	Stagiaires
maître d'enseignement technique	18
maître de cours spéciaux	4
professeur d'enseignement technique	3
professeur ingénieur et professeur de sciences de l'enseignement secondaire technique	17
professeur de lettres et de sciences de l'enseignement secondaire	70
professeur de sciences économiques et sociales	12
professeur d'éducation artistique	8
professeur d'éducation musicale	1
professeur d'éducation physique	9
professeur de doctrine chrétienne	1
instituteur ou institutrice d'enseignement préparatoire	32
Total	175



## Life long learning

### La formation continue des enseignants de l'enseignement postprimaire

En 2002-2003, 217 formations ont eu lieu, d'une durée variant de 2 à 80 heures.

2002-2003					
Domaine de formation	Nombre d'inscriptions				
	F	M	Total	*stage d'établissement	*projets
<b>Développement de l'école</b>	219	221	<b>440</b>	310	34
<b>Développement personnel professionnel</b>	278	129	<b>407</b>	86	85
<b>Personnes ressources : accompagner le changement</b>	58	32	<b>90</b>		
<b>Total</b>	555	382	<b>937</b>	396	119
<b>Technologies de l'information et de la communication</b>					
Compétences minimales en maîtrise personnelle des outils	271	255	<b>526</b>	89	53
Compétences évoluées – applications pédagogiques	349	319	<b>668</b>	12	236
Compétences évoluées – méta	0	0	<b>0</b>	0	0
<b>Total</b>	620	574	<b>1194</b>	101	289
<b>Pédagogie et didactique générale</b>					
Motivation	113	98	<b>211</b>	75	0
L'hétérogénéité : un défi	198	80	<b>278</b>		
Evaluation	18	24	<b>42</b>		
Education au développement - Environnement	14	9	<b>23</b>		
Promotion de la Santé	72	19	<b>91</b>		
<b>Total</b>	415	230	<b>645</b>	75	0
<b>Pédagogie et didactique disciplinaire</b>					
Langues	68	38	<b>106</b>		
Mathématiques	9	35	<b>44</b>		
Sciences naturelles	105	63	<b>168</b>		
Créativité et arts	14	8	<b>22</b>		
Sciences humaines et philosophie	73	48	<b>121</b>		
Sciences économiques et sociales	139	172	<b>311</b>		222
Education physique	67	95	<b>162</b>		
Formations professionnelles	2	44	<b>46</b>		30
<b>Total</b>	477	513	<b>990</b>		252
<b>Initiation pédagogique</b>					
	48	27	<b>75</b>		
<b>Total</b>	48	27	<b>75</b>		
<b>Total</b>	2115	1726	<b>3841</b>		

\* inscriptions se référant à des formations organisées dans le cadre d'un stage d'établissement ou d'un projet.

## La formation professionnelle continue dans le Centre national de formation professionnelle continue (CNFPC)

Total général de personnes inscrites en formation :

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Janvier à juillet 2003	Estimation 2003
Formation professionnelle continue dans le CNFPC	3588	3500	4239	4125	4600	4118	1954	4000

Les activités de formation professionnelle continue dans le Centre national de formation professionnelle continue:

	Total d'heures prestées	Total inscriptions	Nombre de cours
<b>2002</b>			
initiation et formation demandeurs d'emploi	60716	801	40
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	5768	324	13
total chômage	66484	1125	53
promotion sociale/cours du soir	3703	710	70
cours et examens CITP/CCM/CATP	1843	752	121
formation professionnelle continue	13912	1531	139
total individus et salariés	19458	2993	330
TOTAL	85942	4118	383
<b>janvier à juillet 2003</b>			
initiation et formation demandeurs d'emploi	37985	549	32
formations complémentaires, pool de ressources et projets de coopération	2752	188	9
total chômage	40737	737	41
promotion sociale/cours du soir	2808	511	48
cours et examens CITP/CCM/CATP			
formation professionnelle continue	5136	706	134
total individus et salariés	7944	1217	182
TOTAL	48681	1954	223

## La formation des adultes au Centre de Langues

Les chiffres renvoient au nombre de fiches remises à la réception du Centre de Langues avant le 9 septembre de chaque année en vue d'une inscription dans un cours de langue du semestre d'hiver :

(Les inscriptions se font tout au long de l'année. C'est ainsi que l'année passée, en 2001-2002, le CLL a enregistré en tout 5200 demandes d'inscription pour un cours de langue.)

	8 sept 2001	8 sept 2002	8 sept 2003	augmentation 2002-2003
Total	2423	3144	3419	8,8%
Luxembourgeois	424	624	683	9,6%
Français	864	1060	1154	9,3%
Anglais	516	590	619	4,9%
Allemand	372	468	485	4%
Espagnol, Italien, Portugais, Néerlandais Informatique et auto- formation	247	402	478	18,9%

Pour faire face à cet afflux le nombre de classes passe de 142 à 150. Malgré tous ces efforts il faut s'attendre à que près de 1000 personnes soient inscrits sur une liste d'attente.

## La restauration scolaire et les internats

### Les repas servis dans les restaurants scolaires

Etablissement scolaire	Nbre menus 2001/2002	Variation en %	Nbre menus 2002/2003
Lycée Technique Nic Bieber	24 552	41,99	34 862
Lycée de Garçons Esch	31 085	19,68	37 202
Lycée Hubert Clement	32 768	-6,39	30 675
Lycée Technique Esch	15 298	-38,02	9 482
Lycée Technique Lallange	0	0,00	8 748
Lycée Technique Mathias Adam	9 311	56,52	14 574
EDIFF Esch/Alzette	6 481	20,43	7 805
International School Luxembourg	31 277	8,58	33 962
Lycée de Garçons Luxembourg	17 500	40,91	24 660
Lycée Technique des Arts et Métiers	30 010	-14,05	25 794
Centre de Langues	12 801	-6,77	11 934
Ecole française	41 561	25,16	52 017
Ecole Francophone et EDIFF Walferdange	28 482	4,73	29 829
Lycée Technique Joseph Bech	10 041	20,07	12 056
Lycée Classique Echternach	6 082	237,21	20 509
Lycée Classique Diekirch	26 145	32,73	34 701
Lycée Technique Ettelbruck	24 452	24,24	30 379
Lycée Aline Mayrisch	0	0,00	0
Athénée	22 959	8,57	24 927
Lycée Michel Rodange	4 670	399,06	23 306
Lycée Technique Ecole de Commerce et de gestion	549	-100,00	0
Centre National de la Formation Professionnelle Continue	15 750	23,37	19 430
Lycée Technique du Centre	11 619	269,48	42 930
Lycée Technique Michel Lucius	22 252	25,31	27 885
Lycée Technique pour professions de Santé Luxembourg	0	0,00	1 600
Lycée VAUBAN	14 816	53,40	22 728
Lycée Robert Schuman	24 541	50,06	36 825
Institut pour Infirmes Moteurs Cérébraux	17 722	12,67	19 968
Centre pour enfants autistes	3 366	9,00	3 669
EDIFF-Clervaux	3 999	5,63	4 224
EDIFF-Warken	8 221	-5,24	7 790
EDIFF-Roeser	818	8,80	890
EDIFF-Echternach	1 870	34,17	2 509
Lycée Technique pour professions de Santé Nord	0	0,00	3 339
Lycée Technique agricole	0	0,00	19 681
Lycée du Nord	13 718	50,82	20 689
EDIFF Luxembourg	0	0,00	2 063
Ecole Waldorf	6 552	1,37	6 642
FORUM	90 405	19,65	108 174
	611 673	33,81	818 458

Remarque : \*Pour Le lycée Aline Mayrisch et le lycée Technique ECG, le service des repas chauds a été transféré au FORUM.

## Les internats

Établissements	Places disponibles
Pensionnat Centre Convict	50
Pensionnat Ste Marie	25
Pensionnat St Joseph Ettelbruck	85
Pensionnat St Joseph Diekirch	38
Pensionnat St Willibrord Echternach	75
Lycée Technique Privé Ste Anne	41
Lycée Classique Diekirch - annexe Mersch	100
Internat Lycée du Nord	18
	432